

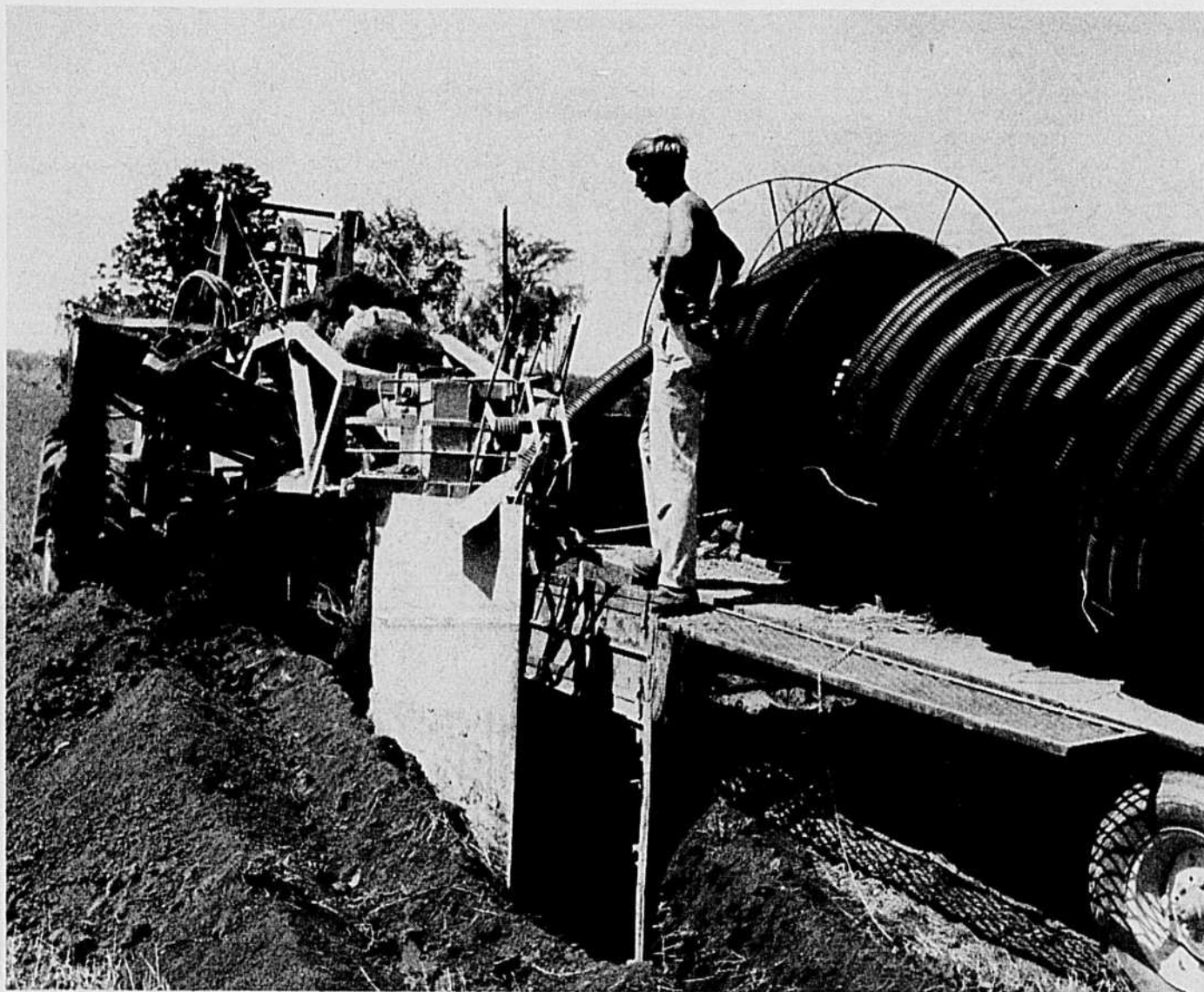
la terre

DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Port payé à Québec

VOL. XLIX — No 22 Montréal, 3 août 1978



Pour protéger notre environnement

page 2



FEDCO obtient gain de cause dans l'affaire Guérette

page 3



Les audiences publiques de la Régie sur le lait

page 5



L'industrie ovine et bovine en Nouvelle- Zélande

page 12



Pour protéger notre environnement (2)

Quelques remarques

La première constatation d'importance touche la dégradation du statut des fumiers, de valeur d'usage (fertilisant) en frais d'exploitation (polluant). Entraînée par la mutation du statut de l'entreprise qui évoluait en quelques années de la diversification à la spécialisation poussée.

À ce stade, il convient de distinguer deux types d'exploitations en fonction de la dimension de l'entreprise ou d'un ratio fournissant le nombre d'unités animales par unité de surface. Dans l'hypothèse d'une gestion efficace des déchets animaux, la pollution origine en premier lieu de production sans une superficie suffisante pour en disposer. On peut donc émettre une distinction fonctionnelle faisant entrer la capacité de recyclage par la production végétale.

La gravité de l'offense doit entrer en ligne de compte, même si on ne doit pas plus permettre la pollution de l'un ou de l'autre. Trop souvent le poids politique inégal de l'industriel et du petit agriculteur empêche la reconnaissance de ce principe.

La disjonction des zones de production végétale (céréaliers particulièrement) et animale et la valorisation excessive de la viande dans l'alimentation humaine (synonyme du niveau de vie) multiplie les problèmes à solutionner. D'une part, les déficits humiques déstructurent les sols amenant une diminution de la productivité et l'obligation de recourir massivement aux engrais chimiques que le manque d'humus rend susceptibles à un important délavage, polluant ainsi les eaux.

D'autre part, les aliments végétaux consommés en confinement géographique poussé empêchent le recyclage sur place des déchets animaux et causent de la même façon une pollution des eaux et de l'air. On sait que ce dernier point joue un rôle important pour le citadin venu retrouver l'air pur de la campagne, il fait partie de la vision mythique des citadins et est le cliché le plus souvent employé pour expliquer leur migration.

Deux alternatives s'offrent alors soit de respecter certaines lois biologiques fondamentales soit de continuer dans les modèles sociaux présents. Il n'y a à vrai dire pas d'études économiques favorisant l'élucidation de la question bien qu'on admette généralement les effets négatifs des procédés modernes utilisés sans discernement.

Quel est le coût social de la mise en place et du développement des contrôles industriels, scientifiques et administratifs pour protéger les populations des dangers de pollution relevant de l'agriculture? Les gains de productivité justifient-ils l'agression que doit subir l'environnement? L'agriculteur

profite-t-il des gains, collectivement que reste-t-il après avoir payé le coût de la pollution?

Si le profit que peut tirer l'agriculture de la production alimentaire s'appuie uniquement sur le court terme en hypothéquant l'avenir, il y a tout lieu de s'inquiéter des orientations contemporaines. La discussion demeure ouverte à long terme. À court terme, il faut trouver des solutions à la pollution de l'environnement.

Dans le cas d'une entreprise choisissant le recyclage par les végétaux, il faut s'assurer d'une aire d'entreposage suffisante et étanche garantissant la conservation maximale du pouvoir fer-

tilisant, tout en évitant les pertes. Ensuite, il faut prévoir l'épandage au meilleur moment et en des quantités pour répondre aux besoins de la plante sans causer d'excès.

Dans le cas d'une entreprise ne pouvant recycler, il existe une technologie sophistiquée mise au point récemment, mais dont la démonstration de rentabilité reste à être faite dans la majorité des cas. Nous en ferons tout de même l'inventaire de façon à pouvoir donner une vue d'ensemble sur le sujet.

Il va sans dire que l'exposé se veut critique de façon à permettre de poser un jugement final que déjà on peut annoncer. La manière la plus économique reste encore la disponibilité de terres pouvant recycler les fumiers à proximité de l'élevage, assurant ainsi la valeur d'usage sans traitements coûteux.

R. Bourgeois



Photo Office du film du Québec



Le seul hebdomadaire agricole
français d'Amérique

Fondé en 1929
Propriété de l'UPA

515, avenue Viger, Montréal H2L 2P2,
Tél.: (514) 288-6141

Directeur:
Jean-Marc KIROUAC

Rédacteur en chef:
Pierre COURTEAU

Rédactrice et maquettiste:
Mme Rosaline D.-LEDOUX

Collaborateur:
Marc LESTAGE

Directeur de la publicité:
Bernard Danis

Représentants à Toronto:
Colin C. King & Ass. Ltd.
32 ouest, rue Front, Toronto, Ont.



Composition et montage:
Rive-Sud Typo Service Inc.

Impression:
Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le jeudi de chaque semaine
Abonnement: 1 an, \$7; 2 ans, \$12; 3 ans, \$15

Chèque ou mandat
à la Terre de Chez Nous adressé au
Service du tirage
Non responsable de l'argent.

Dépôt légal — 3e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

Enregistrement No 1051
Courrier de deuxième classe

Un kiosque d'information de l'UPA à l'expo de St-Agapt

Pour la deuxième année consécutive, les producteurs agricoles du Comté de Lotbinière tiendront un kiosque d'information sur les terrains de l'Exposition de St-Agapt qui se déroulera du 9 au 13 août 1978.

Des représentants des cinq (5) Syndicats de Base du Comté de Lotbinière et de chaque Syndicat Spécialisé de la région de Québec uniront leurs efforts pour vulgariser l'information aux visiteurs sur le dossier de la mise en marché des produits agricoles et les plans conjoints.

L'an dernier, plus de 2,000 producteurs et consommateurs ont visité le kiosque, nul doute que ce nombre sera largement dépassé et que le thème choisi permettra des échanges des plus positifs et des plus fructueux entre producteurs et consommateurs.

Brevets d'invention
Marques de Commerce
ROBIC, ROBIC
ET ASSOCIÉS

2100 DRUMMOND
MONTRÉAL, H3G 1X5 TÉL.: 288-2152

Voici un moyen de recevoir sans faute
votre hebdomadaire agricole



Au moins une fois par année, les préposés à la vente d'abonnement à **LA TERRE DE CHEZ NOUS**, parcourent le Québec et les centres français des autres provinces pour le renouvellement ou la sollicitation de nouveaux abonnés.

Malgré cette sollicitation intense, il se peut, pour une raison ou pour une autre, que certaines personnes désirant recevoir **LA TERRE DE CHEZ NOUS** ne savent pas au juste comment se la procurer. Nous leur fournissons l'occasion de s'abonner en utilisant le coupon ci-dessous.

De plus, connaissant l'attachement indéfectible des agriculteurs à **LA TERRE DE CHEZ NOUS**, nous croyons que ce coupon d'abonnement peut amener certains d'entre eux à suggérer à l'un de leurs voisins ou de leurs amis de s'abonner. Nous vous rappelons que le paiement doit être fait par chèque ou mandat-poste au nom de **LA TERRE DE CHEZ NOUS**.

LA TERRE DE CHEZ NOUS
515 ave Viger, Montréal H2L-2P2
Service du Tirage

COUPON D'ABONNEMENT

Je vous adresse sous pli la somme de \$..... pour abonnement à votre journal pour une période de ans.

(1 an, \$7) (2 ans, \$12) (3 ans, \$15)

NOM
ADRESSE
..... R.R.
COMTÉ CODE POSTAL



Éditorial

Jean-Marc KIROUAC

Lentement mais sûrement

Les principaux dirigeants des divers organismes provinciaux de producteurs agricoles ont participé, la semaine dernière, en Colombie britannique, à la réunion semi-annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture. Cette rencontre à laquelle prenaient part trois porte-parole de l'UPA constitue l'événement principal entre deux réunions générales. Elle permet de mesurer l'évolution des politiques adoptées par les délégués quelques mois auparavant, de procéder s'il y a lieu à certains ajustements de parcours et enfin, de préparer les grandes lignes de la prochaine assemblée générale annuelle.

La réunion des 25-26-27 juillet, à Kelowna, n'aura pas fait exception à la règle. Une bonne participation de chacune des provinces, mise à part Terre-Neuve qui n'est pas membre de la FCA, permet d'affirmer que les organismes professionnels agricoles n'y ont pas perdu leur temps. Bien sûr, le rythme et la nature des discussions surprennent tout nouvel observateur, surtout celui qui a déjà assisté à un congrès général de l'UPA. Mais au risque de se répéter, le rôle de la Fédération canadienne en est d'abord un de coordination et dans ce sens, elle ne peut que réfléter, le rythme un peu lent et la diversité des intérêts de l'ensemble de ses membres. Au bout de la ligne, son principal mérite finalement est encore celui de pouvoir canaliser vers Ottawa, en leur donnant une dimension nationale, des demandes qui autrement n'auraient souvent qu'une seule portée régionale.

S'il n'obtient pas toujours gain de cause dans ses revendications, le Québec peut au moins compter sur des partenaires réceptifs. En matière de stabilisation des prix et des revenus agricoles, par exemple, tous reconnaissent la nécessité d'une politique canadienne qui soit assise sur une conception bien précise d'un coût de production, comme le défend d'ailleurs l'UPA. Sur ce point, force nous est de constater que c'est la province canadienne la plus éloignée du Québec, en l'occurrence la Colombie britannique, qui se rapproche davantage de la politique défendue par les agriculteurs québécois. Il faut aussi comprendre que si ces deux provinces ont pris de l'avance sur les autres, ce n'est peut-être pas à cause

du fait que ces dernières tiennent au statu quo, au contraire... Si on marque encore le pas, cela est davantage imputable à la volonté politique des autres gouvernements provinciaux qui préfèrent s'en reporter au Trésor fédéral plutôt que de délier eux-mêmes les cordons de la bourse.

Jusqu'à ce jour, on le sait, la politique fédérale de stabilisation des prix agricoles est intervenue plutôt modestement au niveau des marchés. À ceux qui préféreraient qu'Ottawa obtienne le contrôle global de la stabilisation des prix et des revenus agricoles, les producteurs du Québec et de la Colombie canadienne rétorquent non sans raison qu'ils favorisent toute mesure progressiste et ne peuvent évidemment souscrire sans plus de garantie à une orientation où ils sont assurés à l'avance de reculer plutôt que d'avancer.

Tenant compte des réserves qui précèdent, il n'est pas dit que l'on doit boudier la politique fédérale de stabilisation, si timide soit-elle. Bien au contraire, puisque n'étant pas contributive au départ, il est difficile d'en attendre autant que pour un régime provincial auquel participent financièrement les agriculteurs d'une province. La FCA exprime cependant le vœu qu'Ottawa démontre par des gestes concrets son intention ferme d'établir une assurance qui puisse véritablement stabiliser le prix des denrées agricoles. Si certains groupes provinciaux d'agriculteurs semblent disposés à toucher sans mot dire la manne fédérale il en est d'autres qui préfèrent la refuser plutôt que d'accepter n'importe quoi. La proposition la plus récente avancée en la matière par Ottawa consisterait à tenir compte des frais monétaires plus 70% de la différence entre la moyenne des prix des cinq dernières années et celle du marché. Pareille formule pourrait donner satisfaction dans l'hypothèse de trois bonnes années sur cinq mais si l'inverse se produit et qu'on récolte trois ou quatre mauvaises années sur cinq, il y a gros à parier que le 70% ne rime plus à rien. Avec la formation récente d'un comité consultatif fédéral sur la stabilisation des prix agricoles, dont fait partie le président général de

l'UPA - en sa qualité de dirigeant de la FCA - on peut espérer que la proposition fédérale pourra éventuellement s'inspirer davantage des objectifs mis de l'avant par les agriculteurs.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour de la réunion, les participants ont tenu à réitérer leur volonté ferme de ne plus être mis en face de faits accomplis en matière de politiques agricoles. Ainsi, lorsque les gouvernements parlent de consultations avec les organismes du milieu, il faut que ce soit véritablement le cas et non pas un simple compte rendu d'une situation de fait.

Il est intéressant de noter d'autre part une revue générale de la situation agricole au Canada: nombre de fermes dans chacune des spécialités, leurs dimensions moyennes, le type d'entreprises, l'impact réel des programmes et politiques agricoles à caractère national, etc. Il s'agit là d'une préoccupation relativement nouvelle à la FCA et, d'ores et déjà, il est permis d'entrevoir que d'ici peu nous pourrions dresser un véritable portrait de l'agriculture canadienne, avec ses cultivateurs à plein temps et à temps partiel, et qu'on pourra en outre avoir une idée plus juste sur l'importance et l'impact des grandes corporations, du phénomène de l'intégration en agriculture et d'autres aspects plus ou moins diffusés via les sources officielles, gouvernementales ou privées.

Les agriculteurs des neuf provinces participantes se sont de plus penchés sur la question des quotas. Un rapport préliminaire dévoile qu'à l'intérieur de la profession la valeur monétaire des quotas de production est admise mais l'on n'est pas encore fixé quant au maximum pouvant être alloué à une même entreprise agricole. On discute encore à savoir s'il faut rattacher le quota à la ferme ou aux individus et, faut-il le dire, une telle question n'est pas facile à résoudre. L'important est d'être conscient du problème et la FCA semble sur ce point en bonne voie d'apporter un éclairage intéressant, susceptible d'influer sur les futures politiques gouvernementales.

La revue n'aurait pas été complète sans que ne soit abordé le problème des relations entre agriculteurs et consommateurs. Là-dessus, rien de bien nouveau si ce n'est que les fédérations provinciales, tout en rappelant les relations suivies qu'elles entretiennent dans leurs milieux respectifs avec les diverses associations de consommateurs, réalisent qu'elles doivent agir avec prudence étant donné le peu de représentativité que l'on constate en général dans ces organisations bénévoles. Comme l'ont du reste fait remarquer le Québec et la Colombie britannique, il serait utopique d'espérer des relations harmonieuses en toute circonstance alors qu'on sait très bien que c'est impossible à cause des intérêts divergents des deux groupes.

Somme toute, un rapport de travail qui ne fracasse rien mais démontre que ça avance sur plusieurs fronts à la fois, lentement certes, mais sûrement. C'est encore mieux à mon avis que de marquer le pas.

L'aviculteur Guérette devra se conformer à la Loi

FEDCO obtient gain de cause

L'aviculteur Émile Guérette, faisant affaires sous la raison sociale "Les Oeufs de Maniwaki Enrg." a été débouté par la Cour Supérieure du district de Labelle de sa requête pour ordonnance d'injonction interlocutoire contre la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec.

La demande rejetée par le juge François

Chevalier visait à empêcher FEDCO d'intervenir et de saisir les oeufs mis en marché par M. Guérette. Ce dernier a admis au cours du procès qu'il outrepassait, en nombre de poules le quota qui lui est consenti par la Fédération, alléguant toutefois divers motifs pouvant le justifier d'agir en marge des lois et règlements. Mais la Cour n'a pas retenu un seul motif du requérant et conclut qu'il "n'a pas démontré l'existence au moins apparente d'un droit précis et réel".

"Les Oeufs de Maniwaki Enrg" ne contestaient pas devant la Cour la validité de la Loi-cadre de la mise en marché des produits agricoles, ni les pouvoirs qu'elle crée en faveur de la Régie des marchés agricoles. Cette entreprise se limitait, dans sa requête amendée, à une attaque de fond sur les prérogatives que, selon elle, s'arrogerait l'intimée (FEDCO) en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par la RMA.

À l'appui de son argumentation, l'aviculteur dissident aurait voulu que la Fédération réglemente le nombre d'oeufs plutôt que le nombre de poules et qu'en conséquence, pour que la sai-

sie puisse être valable, que les inspecteurs prouvent que le nombre d'oeufs et non le nombre de poules, excède le quota autorisé. Ce raisonnement, selon la Cour, ne résiste pas à l'examen même superficiel. En fait, une règle universellement admise veut que l'on ne sorte pas un article ou une phrase de son contexte et il semble que c'est à ce travers qu'a succombé le procureur de M. Guérette. Que le mot "oeufs" au lieu du mot "poules" ait été employé par la Régie ne change rien à la situation juridique qui lie les producteurs d'oeufs de la province. Quant à l'établissement d'une moyenne de 19 douzaines d'oeufs par poule, cela ne constitue en définitive qu'un moyen pratique et, semble-t-il, fort efficace pour conserver et surtout ne pas dépasser le quota provincial qui est à la base de l'accord.

Une autre prétention du requérant consistait à vouloir obtenir une compensation monétaire, comme dans le cas d'une expropriation, lorsqu'il y a diminution des quotas par la Fédération. Or, il a notamment été démontré en preuve qu'après avoir reçu des attributions de quotas supplémentaires, M. Guérette a lui-même accepté de vendre conditionnellement le tiers de son quota. Cette vente combinée à des coupures générales de quotas à l'ensemble des producteurs eurent pour effet de réduire sa possession légale de poules mais n'empêchèrent pas M. Guérette de conserver plusieurs milliers de poules sans quota. Sur ce, le juge Chevalier confirme qu'en pareil cas,

l'article 406 du Code Civil s'applique et il rappelle le droit pour l'Autorité de restreindre, par des lois spéciales ou des règlements, l'usage qu'un propriétaire peut faire de sa propriété.

Un troisième moyen du requérant consistait à prétendre que son quota ayant été annulé, FEDCO ne pouvait à la fois décider cette annulation et en même temps saisir ses poules sous prétexte qu'il excédait un quota qu'il ne possédait plus. En l'occurrence, il ne s'agissait pas d'une annulation ni même d'une suspension, mais d'un non-renouvellement, ce qui n'est pas la même chose. En admettant cette façon de voir, on en arriverait, écrit le juge, à une situation absurde, selon laquelle, pour n'avoir pas reçu son certificat de renouvellement, M. Guérette aurait été habilité à détenir un nombre indéfini de poules sans que les sanctions de la Fédération et de la Régie ne puissent l'atteindre.

Par ailleurs, le Président du Tribunal déclare que le procureur de M. Guérette joue sur les mots lorsqu'il soutient que la ou les saisies effectuées ne mentionnent aucune infraction relative au produit saisi. Dans l'esprit de l'avocat, les mots "produit saisi" se réfèrent à des oeufs et non à des poules. Or, dans les circonstances, l'infraction reprochée ne visait pas la qualité ni la grosseur des oeufs, jugés d'ailleurs conformes aux règles établies, mais concernait la détention d'un nombre de poules excédant le quota attribué.

Enfin, le requérant se prêtait à une attaque massive, à la fois contre les

pouvoirs de la Régie et contre ceux que, par délégation, la Fédération est autorisée à exercer: pouvoirs de contingentement, de révision de tels contingentements, d'inspection, d'intrusion dans les poulaillers, de saisies et autres.

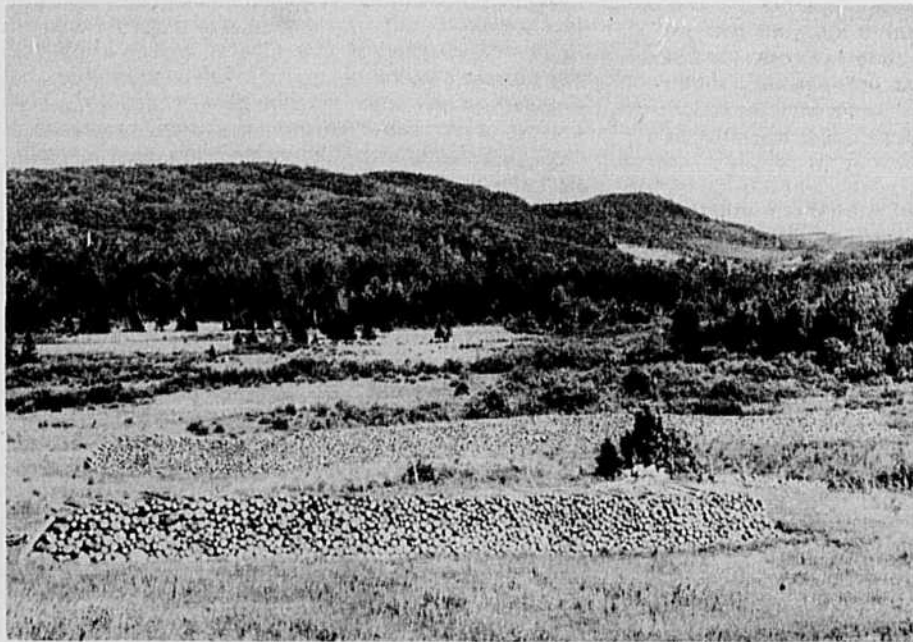
Le Tribunal convient là-dessus que certains pouvoirs sont exorbitants mais ces pouvoirs sont exercés conformément à la Loi et, jusqu'à avis contraire, le devoir de la Cour est de l'accepter dans sa forme et teneur et d'y donner effet dans toutes ses ramifications.

En ce qui concerne M. Guérette toujours, le juge Chevalier déclare que le moins que l'on puisse dire est que les difficultés dans lesquelles cet aviculteur s'est placé résultent des gestes qu'il a lui-même posés dans le passé. Ainsi, il a reçu une indemnité de \$10,000 pour la cession d'une importante partie de son quota (7.000 pondeuses). Là-dessus, soutient le Tribunal, les ordonnances de diminutions générales et successives à l'échelle de la province auraient dû lui indiquer le risque qu'il y avait à se départir d'un droit acquis. Le juge souligne en outre l'attitude de non-coopération, voire même d'agressivité et de contestation du requérant qui a somme toute agi comme si la Loi n'existait que pour les autres. Contrairement à ce qu'il prétend, le fait pour lui d'obéir à la Loi ne représente pas, loin de là, la faillite de son entreprise.

Quant au droit de saisie, contre lequel s'insurge le requérant et dont il requiert qu'il soit purement et simple-

(suite à la page 10)

PLUS DE \$11 MILLIONS CONSACRÉS À LA FORÊT PRIVÉE



Avec une superficie couvrant près de 11% de l'espace boisé total du Québec, les forêts privées fournissent annuellement 25% des approvisionnements en bois des industries forestières.

La plantation de Louvicourt

UN MODÈLE AU QUÉBEC

C'est sur le site d'un feu qui ravagea en 1967 une partie de la forêt de la région de Louvicourt dans le Nord-Ouest québécois, que le MTF décida de reboiser. De 1967 à 1971, plus de 3,000,000 de plants de pins gris ont été mis en terre. On estime qu'environ 80% d'entre eux ont repris normalement et ils atteignent aujourd'hui des hauteurs de 7 à 10 pieds.

Les observateurs considèrent qu'il s'agit de l'une des plus belles plantations des pins présentement en croissance au Québec.

Une quarantaine de jeunes gens, garçons et filles de la région de Val d'Or, sont présentement sur le terrain et, à l'aide de haches suédoises, procèdent au nettoyage de cette plantation d'environ 3,000 acres.

Les responsables du projet estiment qu'environ 1,000 acres de terrain seront couverts cet été, le reste devant être fait à l'été de 1979.

L'ampleur des travaux qui y sont réalisés cette année n'a été rendue possible que grâce aux sommes considérables dont le M.T.F. dispose dans le cadre de l'Opération Solidarité Économique mieux connue sous l'appellation de OSE.

Le ministère des Terres et Forêts du Québec consacre cette année \$11,689,000 à l'Aide à la Forêt Privée. Ce budget pour l'année 1978-1979, présente une augmentation d'environ 17% par rapport à celui de l'an dernier.

On note toutefois que plus de la moitié de ce budget provient du programme spécial du gouvernement du Québec appelé "Opération Solidarité Économique". En effet, l'aide à la production forestière privée reçoit de ce programme près de \$7,500,000, ce qui estime-t-on, devrait fournir 483 emplois (483 hommes/années).

Presque la moitié de ce budget global va pour l'exécution de travaux sylvicoles dans les différents organismes de gestion en commun du Québec. En effet, le MTF a déjà accordé des contrats pour un montant de \$5,128,900 aux offices et syndicats de producteurs de bois pour l'exécution de travaux sylvicoles et de reboisement de même que pour le recrutement de nouveaux membres au sein de ces organismes. Si on ajoute à ce montant remis aux organismes, ce qu'il en coûte au MTF pour dispenser l'aide technique (prescription des travaux à faire), pour administrer ce programme et pour contrôler l'exécution des travaux, cette activité nécessite plus des deux tiers du budget de l'Aide à la Forêt Privée (environ \$8,000,000).

Quant au reste du budget, il est réparti entre les diverses autres activités de l'Aide à la Forêt Privée, telles que l'assistance technique aux propriétaires non regroupés dans toutes les régions du Québec, la connaissance et l'analyse de la forêt, la vulgarisation, la formation des travailleurs forestiers, le concours de l'Ordre du Mérite Forestier et le support administratif.

Tableau I

MONTANT DES CONTRATS ACCORDÉS PAR RÉGION AUX OFFICES ET SYNDICATS DE PRODUCTEURS DE BOIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SYLVICOLES ET EN AIDE AU RECRUTEMENT DANS LES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN

RÉGION	POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES	POUR LE RECRUTEMENT	TOTAL
Bas-St-Laurent et Gaspésie	2 732 990	144 450	2 877 440
Saguenay			
Lac St-Jean	503 811	20 250	524 061
Québec	930 327	41 175	971 502
Trois-Rivières	235 212	20 250	255 462
Cantons de l'Est	259 406	21 600	281 006
Outaouais	112 520	16 200	128 720
Nord-Ouest	450 209	40 500	490 709
TOTAL	5 224 475	304 425	5 528 900

N.B. Les régions de Montréal et de la Côte-Nord n'apparaissent pas sur ce tableau, parce qu'il n'y a pas d'organisme de gestion en commun sur leur territoire. Elles bénéficient toutefois des montants attachés aux autres activités de l'Aide à la Forêt Privée.

Une déchiqueteuse qui risque de révolutionner le scarifiage

par Christian Coullée

Le génie créateur s'est une fois de plus manifesté dans le Nord-Ouest. En effet, le Ministère des Terres et Forêts est en train d'expérimenter le prototype d'une machine que l'on appelle DÉCHIQUEUSE MORIN, et qui semble devoir révolutionner tout le domaine du scarifiage au Québec.

Le résultat des premières expériences laisse en tout cas entrevoir un brillant avenir pour cet appareil qui, en plus d'exécuter un meilleur travail que tout autre instrument connu pour le faire, peut de plus, le réaliser à une vitesse deux fois plus rapide. Il peut en effet couvrir environ 4 acres à l'heure, ce qui représente un net avantage sur ses prédécesseurs; soit le scarificateur à barils, soit même désormais, le célèbre LÉTOURNEAU américain.

La préparation du terrain, après le passage de cette déchiqueteuse, permet un ensemencement aérien plus efficace et moins coûteux. Il déchiquette et retourne si bien le terrain, que l'on retrouve en surface une concentration de sol minéral suffisante pour assurer un taux élevé de germination.

Ce prototype construit, expérimenté et amélioré par le M.T.F., demeure le fruit



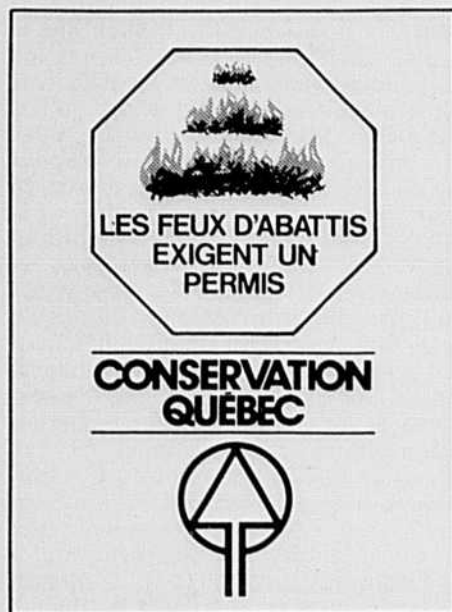
Une fois rendue sur les lieux du travail, la déchiqueteuse est remplie d'eau et elle atteint alors un poids de 57,000 livres.

du génie de Monsieur Armand Morin qui, à la suite de longues années d'observation, a conçu les plans de cet appareil.

Il détient d'ailleurs des brevets sur son invention, que les observateurs qualifient déjà de "merveille de

simplicité, d'efficacité et d'économie", bref, une révolution dans ce domaine.

Le Ministère des Terres et Forêts est heureux de participer aux efforts déployés par Monsieur Morin, pour mettre au point cet outil essentiel aux travailleurs de la forêt.



Huitième et neuvième journées d'audiences publiques de la Régie et nouvel ajournement

par Pierre COURTEAU

Les huitième et neuvième journées d'audiences de la Régie des marchés agricoles sur le différend qui oppose les plans conjoints de producteurs de lait et le groupe des coopératives laitières affiliées à la Coopérative Fédérée de Québec n'ont pas permis d'entrevoir un dénouement prochain dans cette affaire qui s'instruit depuis le 20 mars 1978. Devant l'abondance et la complexité de la preuve, la RMA a dû en effet reporter à une date ultérieure, probablement pas avant le mois de septembre, un nouvel ajournement de son enquête publique.

La Fédération des producteurs de lait du Québec, on l'a vu dans un précédent numéro de la TCN (21 juin 1978, pages 14 et 15), ne cache pas son intention de vouloir aller au fond des choses dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler "l'affaire du fonds de développement". Les deux dernières séances des 18 et 19 juillet ont donc été consacrées en bonne partie par la FPLQ à défendre la légitimité des gestes qu'elle a posés en marge du développement des marchés du lait nature et de la formation de la Société coopérative agricole québécoise des producteurs de lait nature. L'on sait que le groupe Fédérée prétend que la FPLQ a outrepassé ses pouvoirs et posé des gestes soi-disant illégaux en élargissant l'utilisation de son fonds de promotion et de publicité. Pour bien comprendre ce qui a amené la Fédération à vouloir mettre en place la "troisième force" dans le but évident de faire contrepoids au monopole engendré par Québec-Lait, il faut donc ouvrir bien des parenthèses, apporter une kyrielle d'explications souvent ennuyeuses mais tout de même nécessaires pour l'éclairage du dossier. Il importe enfin de ne pas perdre de vue l'objet principal des présentes audiences, qui portent toujours, officiellement du moins, sur l'application des quatre plans conjoints de producteurs de lait et pas seulement sur l'affaire du fonds de développement de la FPLQ, laquelle constitue en fait une déviation par rapport à l'avis initial publié dans la TCN du 1er mars 1978.

Séances-marathon

Siégeant depuis le début avec un banc réduit de trois membres, sous la présidence de Me Gilles Prigent, la Régie a reçu à la barre une dizaine de témoins, dont quelques-uns venus apporter des précisions à un témoignage antérieur.

Les événements à venir

STE-FAMILLE D'ORLÉANS, salle paroissiale, mercredi le 9 août, 20 heures, assemblée générale annuelle du syndicat des producteurs de pommes de la région de Québec.

COATICOOK, Parc Municipal, samedi et dimanche 12 et 13 août, Festival du LAIT incluant plusieurs activités dont parade, dégustations, encan de ferme, présentation de nouveaux produits laitiers, danses, messe, parade de mode avec animaux, concours de traite, etc.

TÉL.: 655-3704

Réal St-Germain

COMPTABLE AGRÉE

936 DE LA ROCHELLE, BOUCHERVILLE, P.Q.
J4B 5M5

Un conseiller du ministère des Institutions financières et coopératives a d'abord rappelé, à la demande des procureurs de la Fédération, avoir reçu la demande d'incorporation de la SCA des producteurs de lait nature, en avoir fait part au sous-ministre de l'Agriculture, Ferdinand Ouellet, début septembre 1977, pour recevoir finalement l'accord de principe du MAQ vers le 20 octobre 1977. La missive de M. Ouellet indiquait que le ministère n'avait pas d'objection à la création d'une coopérative laitière ayant notamment pour objet d'acquiescer une laiterie. On se rappellera qu'il fut précédemment établi que les lenteurs administratives ont fait en sorte de reporter au 3 décembre 1977 la date de publication

dans la Gazette Officielle, ce qui a obligé la FPLQ à agir en quelque sorte comme fiduciaire au nom d'une coopérative avant que cette dernière ne soit officiellement sanctionnée par la Gazette. Là se trouve une bonne part du litige, étant donné que la Fédération certifie, en s'appuyant d'extraits de ses compte rendus d'exécutif et de conseil d'administration, avoir tout au plus fait des avances de fonds à la SCAQPLN, en attendant que celle-ci puisse voler de ses propres ailes. La Fédération ne nie pas par ailleurs avoir entamé des négociations avec des entreprises laitières, quoiqu'elle précise l'avoir toujours fait pour et au nom d'une Société à être formée. Une vérification comptable commandée par la Fédération permettra d'établir la nature des dons et subventions projetés par elle en faveur de la SCA des producteurs de lait nature et d'autres organismes pour le développement des marchés; cependant, la FPLQ nie catégoriquement avoir versé toute somme d'argent à ce jour sous forme de subside à la Coopérative québécoise.

Nous poursuivrons le compte rendu détaillé des audiences dans la prochaine édition du 10 août.

Maïs-grain

Tournée d'information de la FPCCQ sur les paiements anticipés

La Fédération des producteurs de cultures commerciales fera une tournée d'information pour renseigner les producteurs de maïs qui désirent utiliser le programme 1978-79 de paiements anticipés. Les dates et endroits sont les suivants:

Mercredi, le 8 août	Mercredi, le 16 août
Club Paroissial	Club Belgo
262 de l'Église	Route 153
Napierville	Sabrevois
Jeu, le 10 août	Jeu, le 17 août
Auberge des Gouverneurs	École St-Zéphirin
1000 rue Visitation	St-Zéphirin
Joliette	
Lundi, le 14 août	
Salle B1-04	
Institut de Technologie	
Agro-Alimentaire	
I.T.A.A.	
St-Hyacinthe	
Mardi, le 15 août	
Sous-sol de la Brasserie	
du Colonel	
2011 boul. Ste-Marie	
Valleyfield	

Toutes ces réunions se tiendront à 20:00 heures aux endroits ci-haut mentionnés.

André Harbec, secrétaire
Fédération des producteurs
de cultures commerciales du Québec

Profitez du beau temps - Éliminez vos pires mauvaises herbes vivaces maintenant! Cytrol®

Performance et ÉCONOMIE

Chiendent, chardons, asclépiade, queue de renard et plusieurs autres; détruits, racines incluses.

Après la récolte de légumes, fèves, céréales, et avant de labourer les plantes fourragères, vous pouvez vous débarrasser de ces mauvaises herbes avec un traitement au CYTROL.

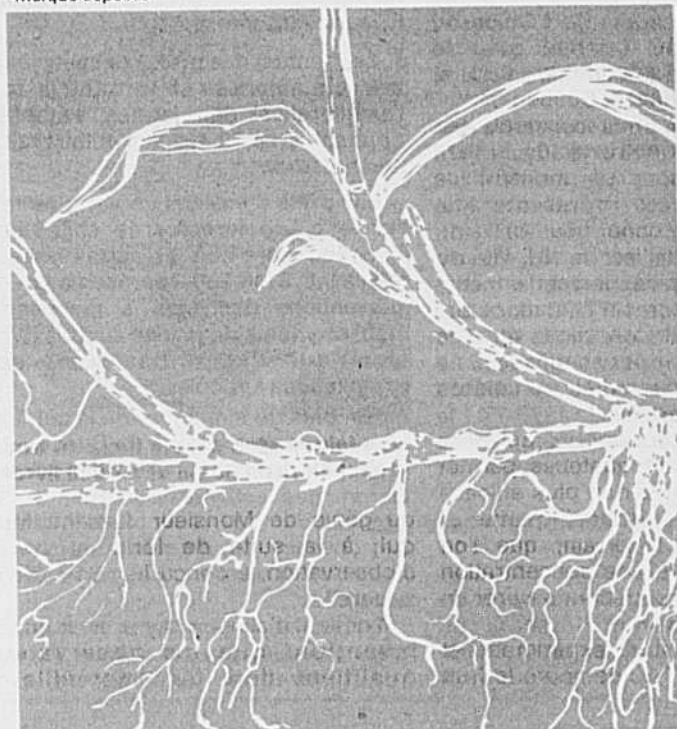
Et le CYTROL ne laisse aucun résidu qui pourrait nuire aux cultures de rotation.

Voyez votre marchand local de produits chimiques maintenant



Cyanamid Canada Inc.
Service des produits agricoles
635, Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 4A6

® Marque déposée



Un nouveau programme agricole: la réorganisation de l'industrie pomicole

Les pomiculteurs québécois désireux de rajeunir leurs vergers tout en les réorientant vers de nouvelles variétés de pommes offrant un plus vaste choix aux consommateurs pourront compter sur l'aide technique et financière du ministère de l'Agriculture du Québec.

Le Ministre responsable, M. Jean Garon, vient en effet d'annoncer l'entrée en vigueur d'un nouveau programme agricole portant sur la réorganisation de l'industrie pomicole au Québec. Environ 700 producteurs agricoles se livrent à

cette production qui a généré l'an dernier des revenus à la ferme de \$9 millions.

Le Québec est actuellement autosuffisant dans cette production et occupe également une place intéressante sur les marchés d'exportation. Toutefois, cette industrie est menacée en raison de l'âge avancé de nos vergers et de leur trop forte concentration dans la variété McIntosh. De plus, la grande majorité de nos pommiers qui ont un certain âge engendrent des coûts de main-d'œuvre

trop élevés à la récolte en raison de leur haute taille par rapport aux variétés naines ou semi-naines.

En consultation avec les pomiculteurs, un programme incitatif a été élaboré par le ministère de l'Agriculture du Québec afin de favoriser une diversification, un rajeunissement des vergers. Le ministère accordera aux pomiculteurs éligibles une aide financière répartie sur six ans pour la plantation d'un maximum de 3 hectares (7,5 acres) à raison de 1/2 hectare par année. Cette aide sera conditionnelle à l'arrachage par le producteur bénéficiaire d'un hectare de pommiers McIntosh par demi-hectare planté en nouvelles variétés subventionnées.

Ce programme, soulignons-le ne vise nullement l'élimination de la pomme McIntosh au Québec. Cet excellent fruit demeurera au contraire un atout majeur de l'industrie pomicole au Québec mais l'accent sera plutôt mis sur la diversité afin de pouvoir satisfaire toutes les exigences des consommateurs de fruits frais et des entreprises de transformation.

Aide financière

Selon le mode de plantation retenu par le producteur, la superficie plantée et la densité du verger subventionné, l'aide financière du ministère de l'Agriculture du Québec pourra varier de \$1,250 à \$5,475 l'hectare.

Cette aide comporte un mode de calcul progressif visant à inciter les producteurs à planter le maximum subventionnable de trois hectares. Ainsi, pour les pommiers plantés selon la méthode tuteurée, la subvention est de \$2,75 par pommier pour le premier hectare, de \$3 pour le deuxième hectare et de \$3,65 pour le troisième. Un pomiculteur opérant selon cette méthode et avec la densité maximale admissible de 1,500 pommiers à l'hectare, recevrait donc \$4,125 pour son premier hectare, \$4,500 pour son second et \$5,475 pour son troisième, soit un total de \$14,100 pour la durée du programme.

L'autre méthode de plantation reconnue, la méthode dite plein vent, permet quant à elle des subventions de \$2,50 par pommier pour le premier hectare, \$2,80 pour le second hectare et \$3,10 pour le troisième. La densité maximale admissible pour les vergers plantés selon cette méthode étant de 1,100 pommiers à l'hectare, les subventions maximales sont donc de \$2,750 pour le premier hectare, de \$3,080 pour le second et de \$3,410 pour le troisième, soit un total de \$9,240.

Le programme s'adresse aux producteurs exploitant actuellement un minimum de 4 hectares de pommiers standards. Ces derniers devront s'engager à suivre le plan de plantation recommandé par les spécialistes du ministère de l'Agriculture après inspection du verger et analyse du sol.

Afin d'assurer à notre industrie pomicole des approvisionnements correspondant aux analyses de marché, la plantation des nouvelles variétés se fera dans des proportions définies à l'avance soit: Jersey Mac, 17%, Cortland, 10%, Spartan, 38% et Empire, 35%. Quant à l'arrachage d'un hectare de pommiers McIntosh par demi-hectare de nouvelles variétés, il devra se faire au plus tard à la fin de la quatrième période de récolte des arbres à éliminer survenant après la plantation des pommiers de remplacement. Enfin, ces derniers devront être couverts par le régime d'assurance-récolte des pommiers nains et semi-nains offert par le Régie de l'Assurance-Récolte du Québec.

Ce nouveau programme survient quelques mois seulement après la mise en place par les pomiculteurs québécois d'un plan conjoint leur permettant de mieux contrôler la mise en marché de leurs produits. La Société québécoise d'Initiatives agro-alimentaires a, quant à elle, déjà démontré son intérêt pour ce secteur en s'associant l'an dernier à une importante entreprise de transformation de la pomme.

Ces différentes données auxquelles s'ajoutent l'existence d'un régime d'assurance-récolte de la pomme et différentes campagnes de promotion de ce produit, démontrent la vitalité de l'industrie pomicole québécoise. La réorientation de celle-ci vers une plus grande diversité de produits devrait par ailleurs lui permettre de maintenir ses positions tant sur le marché québécois qu'à l'extérieur du Québec.

La Raffinerie de Saint-Hilaire vous offre ses résidus de chaux

La Raffinerie de sucre de Québec offre gratuitement aux agriculteurs ses résidus de chaux reconnus comme un des amendements calcaires dont l'indice de valeur agricole est très élevé. Cette chaux contient 6% de matières organiques et plusieurs éléments mineurs fertilisants.

Tout agriculteur reconnu au sens de la Loi des producteurs agricoles résidant dans les comtés de Saint-Hyacinthe, Verchères, Bagot, Rouville, Iberville et Chambly peut bénéficier d'une subvention du ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) pour le transport de cette chaux. Pour bénéficier de cette aide financière au transport, le producteur agricole doit présenter à son bureau de renseignements agricoles un rapport d'analyse de sol assez récent, datant de 1977 ou 1978. L'agriculteur qui ne possède pas d'analyse de son sol verra à en obtenir une avant de faire toute réclamation aux bureaux locaux du ministère.

Voici les recommandations du Service des productions végétales dans l'utilisation des résidus de chaux:

Résultats d'analyse de sols

Type de sol	pH 5.5 à 5.9	pH 6 à 6.8
Argile	4 vg ³ /acre	2 vg ³ /acre
Loam	2.5 vg ³ /acre	1.5 vg ³ /acre
Sable	1.5 vg ³ /acre	0.5 vg ³ /acre

Exemple: Si le résultat d'une analyse de sol indique un pH de 5.7, que le producteur agricole possède un sol de type loam (terre franche) et qu'il a 10 acres à amender, il devrait utiliser 2.5 vg³ de résidus à l'acre pour un total de 25vg³ de chaux. (2.5 x 10 = 25).

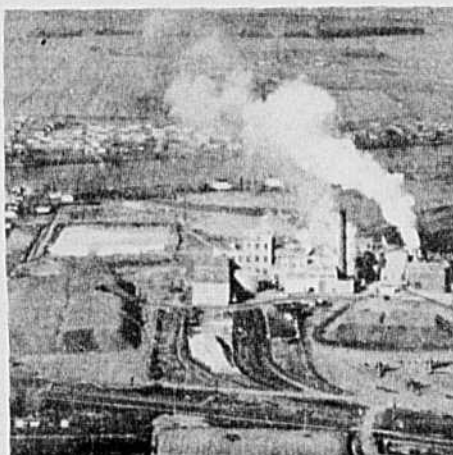
AVIS...

Le médiateur de plaintes en machinerie agricole, M. Bertrand Pelletier, est toujours à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions aux problèmes causés par un manque de pièces ou de service, pour vos machines et votre équipement agricole.

Il suffit de remplir les formules spéciales disponibles dans tous les bureaux locaux du ministère de l'Agriculture du Québec. Pour les cas très urgents seulement, vous pouvez téléphoner en composant le numéro 643-2534, code régional 418.

Tout camionneur ou agriculteur désirant transporter des résidus de chaux doit faire accréditer son ou ses véhicules à son bureau de renseignements agricoles.

Les livraisons de résidus se feront du 14 au 31 août de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. La Raffinerie procédera aux chargements des camions et établira les factures nécessaires moyennant un coût de \$4 payables comptant à chaque livraison.



Activités records à l'Office du crédit agricole

Le ministre de l'Agriculture du Québec, Monsieur Jean Garon, signale les activités sans précédent de l'Office du crédit agricole du Québec pour le premier trimestre de l'exercice en cours, soit depuis le 1er avril 1978.

Le nombre des prêts consentis par l'Office entre le 1er avril et le 30 juin 1978 s'établit à 491 pour un montant de \$36,526,000, ce qui représente une augmentation de près de 20% du nombre des prêts et de 61.4% du montant prêté par rapport à la même période de l'exercice 1977-78 alors que le nombre des prêts consentis était de 410 pour un montant global de \$22,632,650. Pour la même période de trois mois de l'exercice 1976-77, le nombre des prêts consentis par l'Office avait été de 438 et leur montant de \$22,106,000.

Cette période d'activités intense a connu un sommet dans la semaine du 19 au 22 juin alors que \$9,429,551 dont \$6,701,100 au seul chapitre de la Loi du crédit agricole furent injectés en agriculture sous forme de prêts ou de subventions en vertu des divers

programmes dont l'Office est responsable. Ces prêts ont été émis en faveur de 93 emprunteurs.

Le montant des prêts consentis par les prêteurs autorisés en vertu de la Loi de l'amélioration des fermes s'établissait pour sa part à \$2,422,201 et touchait 306 agriculteurs.

Les prêts consentis en vertu de la Loi sur le crédit forestier se chiffraient à \$119,100 alors que les autres montants totalisant \$186,250 représentaient des subventions destinées à favoriser 49 établissements de jeunes sur des fermes ainsi que l'agrandissement de 7 exploitations agricoles.

"En plus de témoigner de la confiance accrue des agriculteurs du Québec dans le secteur de l'agriculture, de préciser M. Garon, ces activités s'avèrent de bon augure pour la mise en place imminente des diverses lois de crédit agricole que le gouvernement a récemment adoptées.

En plus de majorer les maximums des prêts pouvant être consentis en vertu des différentes formules de crédit

administrées par l'Office du crédit agricole, ces lois permettront aux coopératives d'épargne et de crédit, de même qu'aux institutions bancaires d'intervenir dans le domaine du crédit agricole à long terme.

Ce changement majeur, de même que la création d'un Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers administré par l'Office du crédit agricole, aura pour effet de libérer l'État de la nécessité de financer le développement d'entreprises agricoles à même les fonds publics. L'Office du crédit agricole continuera à assurer le travail d'expertise au niveau de l'analyse des dossiers et de l'acceptation des prêts. De plus, le remboursement à l'emprunteur d'une partie des intérêts continuera à s'appliquer.

Il s'agit d'une véritable révolution dans le domaine du crédit agricole, a souligné M. Garon qui va permettre à l'Office de répondre beaucoup plus adéquatement à une demande sans cesse accrue de la part des agriculteurs québécois.

Une nouvelle priorité du MAQ:

L'ALIMENTATION DES VACHES LAITIÈRES

QUÉBEC — C'est un fait acquis que, dans toute entreprise laitière, l'alimentation du troupeau entraîne de nombreux frais. Par ailleurs, et cela est tout à fait légitime, les producteurs de lait veulent retirer le maximum de rendement pour chaque dollar investi. Voilà pourquoi le ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) est convaincu de la nécessité d'élargir davantage l'accès au nouveau programme d'alimentation pour bovins laitiers.

Conçu de manière à permettre une composition équilibrée de rations alimentaires adaptées aux besoins de chacune des vaches de votre troupeau, ce programme devrait aussi avoir pour conséquence d'augmenter le rendement de votre ferme grâce à une utilisation plus rationnelle des aliments. Il vous aidera également à maintenir votre troupeau en meilleure santé, à éviter les problèmes de reproduction et à raccourcir l'intervalle inévitable entre deux vêlages.

Pourquoi un programme alimentaire?

Il suffit de considérer les coûts d'alimentation par cent livres de lait, les problèmes causés par un déséquilibre alimentaire au sein d'un troupeau et les pertes économiques qui en découlent, pour être convaincu de l'importance d'un tel programme. Voici d'ailleurs quelques sujets de réflexion qui devraient vous inciter à vous prévaloir des avantages offerts par ce programme alimentaire.

— Êtes-vous satisfaits de la productivité de vos vaches?

- Le coût d'alimentation par vache, par jour et par cent livres de lait est-il aussi bas qu'il devrait l'être?
- Les vaches reçoivent-elles des aliments équilibrés qui rencontrent leurs besoins d'entretien et de production?

Une seule réponse incertaine ou négative à ces questions devrait suffire pour vous convaincre de la nécessité d'avoir recours à un programme alimentaire conçu en fonction des besoins propres à votre troupeau et dans le seul but de vous aider à accroître

l'efficacité et la rentabilité de votre entreprise laitière.

Les avantages d'un programme alimentaire

Le programme alimentaire du MAQ propose la formulation (au meilleur coût possible) de rations laitières adaptées aux besoins de chaque vache, permet un meilleur usage des aliments produits sur la ferme, aide à découvrir les abus et à prévenir ou corriger certains problèmes tels l'acétonémie, l'infertilité et la fièvre vitulaire, etc...

Le programme se veut un guide d'alimentation quotidienne, simple et facile à comprendre, qui fournit des directives individuelles pour chaque catégorie ou groupe d'animaux, compte tenu de leur poids, de leur productivité ainsi que de la teneur en matière grasse du lait. Il peut également répondre aux besoins particuliers des vaches tarées.

Autre point intéressant, le programme alimentaire du MAQ permet à chaque producteur laitier de composer lui-même ses rations à partir de ses propres céréales et fourrages, d'y introduire d'autres aliments ou compléments commerciaux et même de faire ses propres mélanges. Quoi qu'il en soit, les rations qui en résulteront s'appuieront toujours sur les dernières découvertes de la recherche nutritive.

Pour en savoir davantage sur ce programme...

Vous pouvez certes trouver des rations de moulées préparées selon des normes générales pour l'alimentation de vos bovins laitiers. Le programme alimentaire proposé par le MAQ, quant à lui, constitue un TOUT et c'est là son principal avantage. En effet, il tient compte à la fois des exigences du bétail, des possibilités de chaque ferme ainsi que des données alimentaires fournies par le producteur.

Ajoutez à cela un ordinateur qui calcule, balance et ajuste les rations avec une facilité et une précision étonnante et vous ne pourrez qu'adhérer à ce programme conçu pour répondre à vos besoins. À cette fin, permettez-nous de vous rappeler qu'il est temps de passer à la première étape du programme, c'est-à-dire à la prise de vos échantillons de fourrages en vue de l'analyse en laboratoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme alimentaire du MAQ, veuillez contacter votre agronome local, le conseiller en productions animales de votre région ou encore votre représentant de moulées. Ils se feront un devoir de vous fournir toutes les informations nécessaires.



CONCESSIONNAIRES ACCRÉDITÉS EN MACHINES AGRICOLES ET EN ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Le programme d'accréditation des vendeurs de machines agricoles et d'équipement de bâtiment de ferme représente une garantie pour les agriculteurs.

En effet, pour tous ces vendeurs, l'accréditation accordée par le Comité consultatif en machinisme agricole garantit à l'agriculteur un service après vente et la disponibilité de pièces de rechange même plusieurs années après la vente. Ce n'est cependant pas une preuve de qualité ou de bon fonctionnement.

Surveillez le sigle de l'accréditation chez votre vendeur.



**COMITÉ CONSULTATIF
EN MACHINISME
AGRICOLE**

RÉGION 10

MACHINES AGRICOLES

Berthier	
Benoit Bellerose Inc.	Berthierville
Pierre Dugré Inc.	Saint-Barthélemy
Garage P.A. Houle	Saint-Cuthbert
Lucien Poirier	Saint-Gabriel de Brandon
Deux-Montagnes	
Bertrand Equipements Inc.	Saint-Eustache
Garage A. Bigras	Saint-Eustache
Centre agricole	
J. Dion	Saint-Augustin
J. René Lafond Inc.	Saint-Hermas
Equipement St-Denis Inc.	
Joliette	Saint-Benoit
Joliette	
G. Gagnon Equipement Inc.	Saint-Thomas
Garage Raymond Lasalle	Saint-Thomas
Donatien Roy et Fils Ltée	Joliette
S.C.A. Joliette	Joliette
Antonio Laporte	Joliette
L'Assomption	
Forest Machineries Enr.	L'Épiphanie
Henri et Fils Enr.	Saint-Roch de l'Achigan
Clément Perreault Inc.	Saint-Sulpice
S.C.A. L'Assomption	L'Assomption
Montcalm	
Mailhot Hydraulique Inc.	Saint-Jacques
Réginald Marsan Equipement	Saint-Esprit
Bruno Roy	Saint-Jacques
S.C.A. Montcalm	Saint-Jacques
J.M. Thibodeau	Saint-Alexis
Montréal	
Lefebvre et Frères Ltée	Pointe-Aux-Trembles
Terrebonne	
Roland Ouellet Machinerie agricole	Saint-Janvier
Yvon Rivard Equipement	Sainte-Anne-des-Plaines
S.C.A. des Fermes du Nord	Saint-Jovite
Plante Moto Sports Enr.	Saint-Janvier

Jacques-Cartier

Equipement Inter-provincial Ltée

Pointe-Claire

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Gilles Allard	Saint-Alexis
Michel Archambault	Saint-Lin
Alphonse Ayotte	Saint-Esprit
P. Paul Beaudoin	Joliette
Gilles Beauséjour Inc.	Saint-Esprit
Jean-Jacques Garceau	Saint-Thomas
J.G. Lambert Inc.	Sainte-Scholastique
Réjean Payette	Repentigny
Perreault et Joly Inc.	Sainte-Elizabeth
Claude Philibert	Sainte-Elizabeth
Félicien Sauvé Enr.	Saint-Placide
Victorin Savoie	Saint-Barthélemy
Jocelyn Villemaire	Saint-Roch L'Achigan

RÉGION 11

MACHINES AGRICOLES

Champlain	
Garage André Beauchesne Enr.	Sainte-Marthe du Cap
	Cap-de-la-Madeleine
Equipement Brousseau Ltd	
Garage Rolland Clément	Proulxville
S.C.A. Rég.	Saint-Maurice
Saint-Casimir	Saint-Stanislas (Poste de vente)
Garage J.H. Trudel	Saint-Narcisse
Lafrenière Tracteur Enr.	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Laviolette	
Garage G. Chevalier Enr. (Deschambault)	Saint-Tite (poste de vente)
Les machineries Pronovost Inc.	
Les Entreprises Guy Roberge Enr.	Saint-Tite
	Saint-Adelphe
Maskinongé	
Clément et Fils	Maskinongé
G. Gagnon Equipement Inc.	Maskinongé
Equipement Malbeuf Inc.	Louiseville
André Parent	Louiseville
Saint-Maurice	
Garage Denis Trudel	Trois-Rivières Ouest

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME

Paul-André Alarie	Maskinongé
Maurice L. Bournival	Saint-Barnabé Nord
Georges Cloutier et Fils	Saint-Narcisse
Réjean Durand	Héraultville
Equipement de ferme	
C. Lesage	Saint-Léon
Bertrand W. Francoeur	Saint-Séverin
H.R. Distribution	
Enr.	Saint-Narcisse
Gabriel Philibert	Maskinongé
Garage Jean Trépanier	Saint-Maurice
Villeneuve Machine Shop	Cap-de-la-Madeleine
RÉGION 12	
MACHINES AGRICOLES	
Chicoutimi	
Equipement agricole du Saguenay	Chicoutimi
Gobeil Equipement Ltée	
Hilaire Tremblay	Chicoutimi
G.L. Gauthier	Bagotville
Machinerie Rayjean Inc.	Saint-Ambroise
	Rivière-du-Moulin
Lac Saint-Jean	
Chafne Coop. Saguenay (Saint-Bruno)	Saint-Bruno
Les Equipements Traction Inc.	Alma
Lamontagne Equipement Enr.	Saint-Prime
J.B. Maltais Ltée	Alma
Antonelli Villeneuve Enr.	Notre-Dame d'Hébertville
Roberval	
Jos Besson Inc.	Mistassini
Chafne Coop. Saguenay	Mistassini
Mailloix Equipement Inc.	Normandin
Equipement M. Potvin Inc.	Saint-Félicien
St-Félicien Truck Service Inc.	Saint-Félicien
ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT DE FERME	
Laurent Boudreault	Lac-à-la-Croix
Service Surge Enr.	Latterrière

Cette liste par région a été mise à jour le 24 mai 1978, et tous les changements ultérieurs seront communiqués dans ces pages.



**A la radio
cette semaine**

**Agriculture
Québec**

Le 7 août, M. Pierre Demers, agronome au Service des productions animales du MAQ, expliquera comment préparer les brebis et les bœufs en vue de l'accouplement.

Les 8 et 9 août, M. Alain Sylvestre, agronome au même service, parlera de cuniculture, c'est-à-dire de l'élevage des lapins. Il indiquera comment s'y prendre pour démarrer un élevage et opérer un clapier.

Les 10 et 11 août enfin, M. Maurice Marcotte, du Service des productions végétales, donnera quelques conseils relatifs à l'entretien des fraisières et des framboisières.

Rencontre de la Fédération des producteurs de bovins avec le ministre Jean Garon

Lors de la rencontre de la Fédération des producteurs de bovins avec le ministre de l'Agriculture du Québec, le 14 juillet, il fut beaucoup question du prix du boeuf. Mais pas dans le sens qu'on l'entend habituellement. Les prix dont il fut question se rapportent à ceux que les veaux de boucherie atteindront aux encans spécialisés cet automne.

Rappelons ici pour l'ensemble des producteurs de boeuf de quoi il est question. Comme tous le savent, le Gouvernement du Québec a pris la décision au printemps 1976 d'implanter un régime de stabilisation des revenus pour les producteurs de veaux de boucherie. Ce régime a été élargi par la suite pour couvrir les producteurs de bovins d'emboche, bovins d'abattage et un régime pour les producteurs de F-1.

Certes, ce régime ne reçut pas l'accueil attendu de la part du Gouvernement en 1976; mais après plusieurs réunions d'informations, on regroupa tout de même la majorité des producteurs de bovins du Québec.

En ce temps-là, la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles évalua qu'une cotisation de \$11 par vache assurée serait suffisante pour pallier la différence entre les coûts de production et le prix obtenu sur le marché, c'est-à-dire aux encans spécialisés. Les prévisions s'avérèrent quelque peu optimistes et l'on se retrouva avec un déficit de \$2,000,000 au fonds d'assurance stabilisation.

L'année suivante, en 1977, après avoir promis aux producteurs que la cotisation de base ne dépasserait pas \$19 au cours des cinq années suivant l'engagement au régime, on réclama une cotisation de base de \$28.

Et même avec une cotisation de base de \$28 en 1977, ce qui à la fin de la campagne représentait une cotisation réelle de \$31.71 à cause de l'augmentation du poids moyen de 406 lb à 457 lb, la campagne 1977 se solda cette fois par un déficit de \$2,500,000 au fonds d'assurance.

Personne n'est devin

Certes, personne n'est devin et on ne peut blâmer ni la Commission ni le Gouvernement pour les prix minables qui ont eu cours sur le marché mondial, canadien et québécois.

De toute façon, l'on se retrouve aujourd'hui en début de campagne 1978 avec un déficit total, y compris le capital et les intérêts, de l'ordre de \$5,170,000.

La Fédération des producteurs de bovins du Québec a suivi le dossier d'assurance-stabilisation des revenus depuis le début et s'est impliquée à juste titre dans ce nouveau programme gouvernemental.

Elle s'est prononcée, par la voie de son conseil d'administration, en faveur du nouveau régime en 1976, ceci toutefois après de longues discussions et hésitations, on s'en souviendra. Elle a obtenu un contrat de service pour informer le mieux possible les producteurs sur ce que comportait pour eux le nouveau régime et ce qu'il pourrait leur assurer.

Elle a pris position à chaque année du régime sur les taux de cotisation et n'a pas négligé ses efforts pour expliquer aux producteurs de veaux de boucherie ce qui entraînait de telles hausses de cotisation.

Décision unilatérale

Aujourd'hui, en 1978, troisième année d'un engagement quinquennal, le Gouvernement décide unilatéralement encore d'augmenter la cotisation de base à \$38 pour chaque vache assurée (on en comptait 61,158 en 1977).

Les prévisions de la Commission ad-

ministrative sont celles-ci: la cotisation de base étant à \$38, l'on estime qu'avec l'indexation de 1978, on devrait stabiliser aux environs de \$0.80 la lb le veau d'engraissement, que les encans spécialisés devraient rapporter un prix moyen de \$0.57½, ce qui permettrait, après avoir compensé le \$0.22½ qui manque sur le marché, de rembourser sur une année 61% de la dette des deux premières années. La Fédération estime que le prix du veau d'emboche devrait se situer entre \$0.60 et \$0.65 la lb, ce qui permettrait de rembourser environ 90% de la dette en 1978.

La Fédération a présenté, lors de la rencontre avec le Ministre, un mémoire avec chiffres à l'appui lui démontrant une multitude de possibilités pouvant survenir sur le marché. Les fonctionnaires de la Commission ont dû admettre que si le prix du marché s'avérait être supérieur à \$0.60, qu'une cotisation de \$38 permettrait de rembourser presque toute la dette cette année.

\$38 c'est trop!

Donc, on en arrive à la revendication principale des producteurs qui est celle-ci: tous sont d'accord à rembourser la dette accumulée au fonds d'assurance mais on préférerait prendre deux années pour la rembourser, donc une cotisation de base moins élevée, et laisser pour la dernière année de l'engagement de cinq ans la formation d'un fonds d'assurance.

Certes, le principe d'un fonds d'assurance constitué d'un dollar de la part du producteur et de deux du Gouvernement n'est pas remis en cause. Mais il faut tout de même conjuguer avec les réalités québécoises et bien comprendre que même si pour une majorité de producteurs ce n'est pas un déboursé mais un manque à recevoir, \$38 par vache assurée au lieu de \$30 semble être une atteinte à l'autonomie du producteur, qui restera toujours le plus apte à administrer ses fonds, si on lui apporte l'aide nécessaire.

Aucun calcul strictement économique ne pourra démontrer au Ministre ou aux fonctionnaires de la Commission, qu'une cotisation de \$30 plutôt que \$38 représente énormément pour les producteurs de veaux de boucherie du Québec.

Seule une étude socio-économique le démontrerait mais à quoi bon des études si on n'est pas capable de vivre d'une profession que l'on a choisie?

Danger de désengagement

La production de boeuf au Québec doit nécessairement débiter par la production de bons veaux de boucherie. L'assurance-stabilisation est un moyen d'assurer la stabilité aux producteurs, tous le reconnaissent. Mais si l'on décide de prendre cinq ans pour créer une certaine sécurité aux producteurs, prenons-les sans pour autant assommer les producteurs avec des escalades de cotisations qui pourraient avoir pour effet un désengagement du régime.

La Fédération des producteurs de bovins du Québec a rencontré la Commission administrative le 31 mai dernier puis le Ministre le 14 juillet concernant la cotisation 1978. Beaucoup d'énergies ont été dépensées pour démontrer aux autorités gouvernementales les intérêts des producteurs de veaux d'emboche mais on ne semble pas vouloir favoriser dans les faits la participation des producteurs aux affaires qui les concernent, participation tant souhaitée dans les discours de nos administrateurs publics.

Claude Paquette, secrétaire-adjoint,
Fédération des Producteurs de
bovins du Québec

Exemption de la taxe de vente sur le gaz et l'électricité

Depuis le 12 mai 1976, les producteurs agricoles peuvent bénéficier d'une exemption de taxe sur le gaz (incluant le gaz propane) et l'électricité.

Cette exemption concerne le gaz et l'électricité "utilisés pour actionner du matériel de production servant à la production de biens mobiliers destinés à la vente". Ainsi, par exemple, le chauffage des oeufs d'incubation, des poulets d'élevage, des plants de serre, le séchage du maïs-grain, du tabac et l'évaporation de l'eau d'érable sont sujets à cette exemption, prévue par l'article 15 de la loi 44.

Tout reçu postérieur au 12 mai 1976 peut faire l'objet d'une demande. Il appartient au producteur qui utilise ces sources d'énergie d'établir, à la satisfaction du ministre du Revenu, la valeur de l'énergie sujette à l'exemption. Le producteur doit conserver les originaux de ses reçus et faire parvenir au Ministère des photocopies de ses reçus. Il est à noter que dans le cas de l'électricité, une réserve d'au moins 10% des achats reste imposable.

Les demandes de remboursement doivent parvenir à l'une des adresses suivantes:

Ministère du Revenu
Section Remboursement
3, Complexe Desjardins,
C.P. 3000, Montréal,
H2B 1A4.
Tél.: 514-873-2800

Ministère du Revenu,
Section Remboursement,
200, Sud, rue Dorchester,
Québec, G1X 7W6.
Tél.: 418-643-6010

Pour toute demande de renseignements ou d'informations supplémentaires concernant ces remboursements de la taxe de vente sur le gaz et l'électricité, on peut communiquer avec le numéro suivant: 418-643-6028.

Nomination de M. Paul Couture à l'Office fédéral de stabilisation des prix agricoles



M. Paul Couture

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé la nomination de M. Paul Couture au Comité consultatif de l'Office de stabilisation des prix agricoles.

Originaire de St-Augustin (Qué.), M. Couture exploite, en société avec ses fils, une ferme de 1200 acres à St-Proper, comté de Champlain.

Âgé de 57 ans, il s'est toujours impliqué dans son milieu, tant au niveau de la commission scolaire que du syndicalisme agricole. Nommé 2e vice-président de l'UCC en 1966, puis 1er vice-président en 1969, il est président général de l'UPA depuis 1973. M. Couture est également président des assurances Les Coopérants.

Le Comité consultatif de l'Office de stabilisation des prix agricoles, présidé par M. Dobson Lea et formé d'agriculteurs et de représentants d'associations agricoles, conseille le Ministre et l'Office dans le domaine de la stabilisation des prix des denrées visées par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Concours Photo-Jeunesse

Les Éditions Imageries organisent un concours de photographies pour les jeunes de 10 à 15 ans. Pour être éligibles les photos doivent traiter exclusivement des sujets suivants:

1. Les amis en vacances;
2. Une course à vélo;
3. Une fête surprise;
4. Le départ d'un ami en voyage;



5. Un chien ou un chat;
6. Un écureuil dans le jardin;
7. L'arbre mort, dans le pré;
8. Les monuments.

Tu dois soumettre des photos couleur ou noir et blanc seulement. Les diapositives seront refusées. Quant aux photos retenues, elles seront publiées dans le premier numéro de "CLIC", un nouveau magazine québécois sur l'initiation à la photographie. Les noms des auteurs des photos primées apparaîtront avec chaque photo publiée.

Tu peux aussi gagner des prix tels qu'un après-midi dans un vrai studio de photographie, des appareils Optican 110, des films et des livres de "CLIC".

Si tu veux participer, envoie tes photographies avant le 11 août 1978 à: Les Éditions Imageries, Att.: Pierre Mc Neil, 271 François-Séguin, Boucherville, Qué. J4B 1L6

N.B.: Écris à l'endos des photos, ton nom, âge, adresse et téléphone. Les photos non choisies seront retournées à leurs auteurs.



La congélation en été

Souvent, on aimerait pouvoir prolonger la belle saison afin de profiter plus longtemps de l'abondance des fruits frais. La congélation peut combler ce souhait. Cette méthode de conservation permet d'obtenir des produits attrayants très semblables aux aliments frais et de bénéficier de fruits saisonniers à longueur d'année.

Les abricots, les cerises aigres, les pêches, les prunes et les salades de fruits peuvent être congelés au sirop. Les conseillères en alimentation à Agriculture Canada ont déterminé les proportions de sucre et d'eau nécessaires pour quatre densités de sirop (voir tableau).

Pour préparer le sirop, ajoutez le sucre à l'eau, remuez jusqu'à dissolution et réfrigérez. Allouez de 175 à 250 mL de sirop pour chaque contenant de 500 mL. Choisissez la densité du sirop en fonction de l'acidité des fruits et des goûts personnels. Tranchez ou coupez

les fruits directement dans les contenants. Couvrez de sirop et laissez un espace de tête pour l'expansion.

Les pêches et les abricots requièrent un traitement à l'acide ascorbique pour prévenir le brunissement. À 1 L de sirop froid, ajoutez 1 mL d'acide ascorbique (vitamine C) en cristaux ou en poudre, ou 800 mg en comprimés. S'il s'agit de comprimés, faites-les dissoudre dans 15 mL d'eau avant de les ajouter au sirop.

Si vous préférez, vous pouvez congeler des desserts déjà préparés. Les tartes aux fruits sont toujours populaires, et il est pratique d'en avoir dans le congélateur. Elles se congèlent non cuites. Il suffit d'augmenter d'un tiers la quantité d'agent épaississant dans le mélange de fruits. N'incisez pas la pâte sur le dessus et congélez jusqu'à ce qu'elles soient fermes, et emballez dans des sacs ou emballages à congélation. Les tartes aux fruits ainsi préparées, se conservent jusqu'à six mois au congélateur.

Elles seront prêtes à savourer en peu de temps. Incisez la pâte sur le dessus. Faites cuire 20 min à 220°C; réduisez la chaleur à 180°C et continuez la cuisson jusqu'à ce que la pâte soit dorée (60 min pour les assiettes de verre, 70 min pour celles de métal et 80 min pour celles d'aluminium).

Vous pourrez appliquer cette technique aux tartes aux fruits frais que vous préparerez durant l'été; elles seront tout aussi délicieuses dans quelques mois. Si vous désirez plus de renseignements concernant la congélation des aliments, vous pouvez obtenir gratuitement la publication intitulée "La congélation des aliments", en écrivant aux Services d'information, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

Sandwichs au souper

Il peut vous sembler étonnant de servir des sandwichs au souper! Pourtant, des sandwichs ouverts sont très appétissants, se préparent en un rien de temps et peuvent être assez substantiels.

Vous pouvez les préparer à base de viande, d'œufs, de poissons, de fruits ou de légumes. Voici quelques points à considérer:

- utilisez du pain tranché mince, enlevez les croûtes et tartinez de beurre jusqu'aux bords;
- étendez la garniture uniformément;
- utilisez des préparations de couleurs contrastantes, mais dont les saveurs se marient bien;
- décorez les sandwichs pour qu'ils soient un régal pour l'œil aussi.

Ces sandwichs se mangent à l'aide d'un couteau et d'une fourchette.

Voici deux recettes de sandwichs qui sortent de l'ordinaire. Celle au Pâté de foie sur pumpernickel est vraiment tentante et coûte seulement environ \$0.40 par portion.

Le Sandwich ouvert au porc offre un goût différent; il combine du pain de seigle aux graines de carvi, du porc et des tranches d'orange. C'est à ne pas manquer, de plus, chaque portion ne coûte qu'un peu plus de \$0.30.

PÂTÉ DE FOIE SUR PUMPERNICKEL

- 12 onces de pâté de foie
- 6 tranches de pumpernickel ou de pain de seigle — foncé, beurrées
- 6 tranches de bacon cuit
- 6 champignons en moitiés, sautés
- 2 tomates, en sections

Étendre 2 onces de pâté de foie sur chaque tranche de pain. Garnir de bacon, champignons et de section de tomates. 6 portions.

SANDWICH OUVERT AU PORC

- 6 tranches de pain seigle aux graines de carvi, beurrées
- Moutarde préparée
- 12 onces de porc cuit, tranché mince
- Sel et poivre
- 2 oranges, pelées et tranchées mince
- Branches de persil

Tartiner le pain de moutarde. Placer 2 onces de porc sur chaque tranche. Assaisonner de sel et poivre. Ajouter 2 ou 3 tranches d'orange. Garnir de branches de persil. 6 portions.

Pourquoi se priver de dessert?

Si vous êtes soucieux des calories, il vous faut dire adieu aux gâteaux et pâtisseries riches, mais pas nécessairement à tous les desserts. En utilisant du lait écrémé en poudre, vous pouvez préparer des desserts très alléchants qui contiennent moins de calories.

Le lait écrémé en poudre offre commodité et nutrition à un prix abordable. Il est aussi bon pour la santé que le lait entier et est enrichi de vitamines A et D; le seul élément nutritif qui diffère, c'est le gras. Mais n'oublions pas: moins de gras signifie moins de calories. Ce qui est un avantage, surtout pour les desserts.

Nous vous proposons un délice de gourmet: un Soufflé froid aux framboises. Ce dessert léger et rafraîchissant est préparé avec du lait écrémé en poudre. Vous pouvez en savourer chaque bouchée, la conscience en paix; une portion fournit seulement 200 calories.

SOUFFLÉ FROID AUX FRAMBOISES

- 250 mL d'eau glacée
- 300 mL de lait écrémé en poudre
- 1 enveloppe de gélatine non aromatisée
- 50 mL d'eau
- 75 mL d'eau bouillante
- 75 mL de sucre
- 75 mL d'huile
- 5 mL de vanille
- 10 mL de jus de citron
- 1 contenant (425 mL) de framboises congelées sucrées, décongelées
- 25 mL de zeste de citron râpé



Mélanger eau glacée et lait écrémé en poudre dans un bol refroidi; battre jusqu'à formation de pointes molles (environ 10 min). Faire gonfler la gélatine dans 50 mL d'eau durant 3 min. Ajouter l'eau bouillante et remuer jusqu'à ce que la gélatine soit dissoute. Incorporer graduellement le sucre en battant, au mélange de lait en poudre, puis, l'huile, la vanille, le jus de citron et le mélange de gélatine. Congeler de 10 à 15 minutes. Mélanger framboises et zeste de citron; réduire en purée au mélangeur. Tamiser pour enlever les graines. Retirer le mélange refroidi du congélateur et incorporer graduellement les framboises en battant. Entourer un moule à soufflé de 1 L d'une double feuille d'aluminium graissée de 5 cm de largeur. Laisser dépasser 3 cm de la feuille d'aluminium au-dessus du bord. Verser le mélange de framboises et refroidir 4 h. ou toute une nuit. Retirer la feuille d'aluminium juste avant de servir. 6 à 8 portions.

Type de sirop	Sucre	Eau	Quantité de sirop
Clair	250 mL	500 mL	Environ 650 mL
Modérément clair	250 mL	400 mL	Environ 550 mL
Moyen	250 mL	250 mL	Environ 375 mL
Épais	250 mL	200 mL	Environ 325 mL

PARLONS...bricolage

avec Hélène Goudreau

Armoire à épices décorative

Voici pour les maris bricoleurs une armoire à épices décorative pour votre cuisine. Elle se confectionne en un tour de main et nécessite un minimum d'outils. Une scie, un marteau, une règle, une équerre, des clous à finir, du papier sablé... c'est tout ce dont vous avez besoin. Dans les compartiments de l'armoire présentée ci-contre, nous avons: du café, des épices à marinade, des pois secs et du riz. Tout autre produit séché ferait tout aussi bien l'affaire tel que pâtes alimentaires, fines herbes séchées, fèves de couleur, lentilles etc... Pour les compartiments de l'armoire qui sont plus décoratifs on peut utiliser des petits bibelots, des fleurs séchées, des coquillages, de la vaisselle comme on en trouve dans les jouets d'enfants... tout est matière de goût. Le tout est scellé par une vitre. Ce n'est donc pas une armoire utilitaire, mais décorative. Pour le fond, un reste de papier contact de la couleur appropriée à votre décor fera un très joli effet.

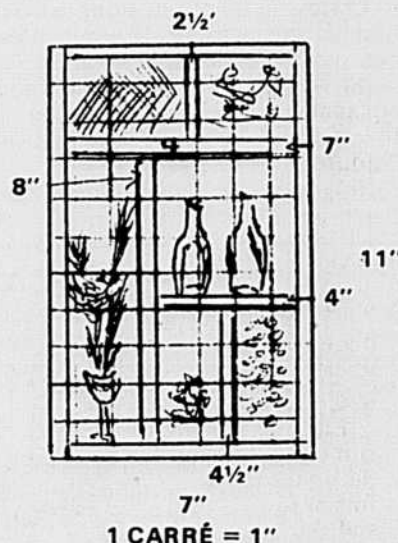
Matériaux:

Une planche de pin de 72" de long par

- 2 1/2" de large par 1/2" d'épaisseur
- Un quart de rond de 1/4" de large par 38" de long
- Un masonite de 7" X 11"
- Une vitre de 7" X 11"
- Un papier contact de 7" X 11"
- Vernis ou teinture de la couleur désirée
- 2 crochets
- Clous à finir
- Colle blanche à bois
- Papier sablé

Assemblage

Tailler deux planches de 12" de long, elles formeront les côtés les plus longs de l'armoire; et deux morceaux de 7" de long qui formeront les côtés les plus étroits de l'armoire. Tailler ensuite les morceaux qui formeront les compartiments, soit, en partant de haut en bas sur la photo: un morceau de 2 1/2", un de 7", un de 8", un de 4 1/2", et un de 4". Coller le papier contact sur le fond. Teindre le bois de la couleur désirée après l'avoir poncé avec un papier sablé fin. Bâter le cadre autour du fond avec les planches de 7" et de 12".



Les clouer ensemble. Fixer les tablettes sur le fond avec de la colle blanche, à bois. Remplir les compartiments avec les épices ou les objets décoratifs. On peut ne remplir les tablettes qu'à moitié ce qui donne un très joli effet lorsque l'armoire est accrochée au mur. Fixer les objets décoratifs, tels que bouteilles, bibelots, vaisselle avec de la colle pour éviter qu'ils se déplacent et tombent dans l'armoire. On ne doit pas oublier que l'armoire restera scellée par la vitre et qu'on ne pourra pas facilement replacer les objets tombés. Placer la vitre sur les tablettes, et la fixer avec les quarts-de-rond, que l'on peut coller sur la vitre. Installer les crochets derrière l'armoire de chaque côté, vous êtes prêt à l'accrocher.



RADIO-TÉLÉVISION

pour les grands
et les petits

Des gens de la terre dans nos téléromans

Nous disions regretter il y a quelques semaines, dans cette chronique, que les auteurs de téléromans n'aillent pas s'aérer un peu et mettre en

vedette les gens de chez nous qui vivent de la terre. On sait depuis quelques semaines que Mia Riddez nous apportera un plat nouveau à saveur champêtre. C'est Terre humaine, un beau titre.

Un aperçu de l'intrigue

Terre humaine se situe au petit village de Sainte-Marie-des-Angeles, un coin typique du comté de Montcalm, patrie estivale de Mia Riddez. Tout le monde se connaît dans ces agglomérations peu peuplées, l'auteur a évidemment inventé les noms des personnages. Quant aux caractères, ils sont également composés des traits de l'un, des qualités d'un autre et des travers d'un troisième... de telle sorte que bien malin qui pourrait se reconnaître dans l'histoire.

Le téléroman de Mia Riddez nous raconte l'histoire d'une famille rurale québécoise comme

il en existe des centaines d'autres. Cette famille, c'est celle des Jacquemin... de Léandre, l'ancêtre qui a 85 ans à Martin, 20 ans, et Annick, 18 ans, en passant par Antoine, 60 ans, Jeanne, 58 ans, Jean-François, 27 ans, le curé du village, les autres membres de la parenté et les amis des Jacquemin. Une famille comme les autres, en somme où, bon an mal an, on recueille sa part de peines et de joies. Une famille où rien ne paraît anormal, jusqu'au jour où Antoine, qui commence à sentir le poids des ans, se demande qu'est-ce que le vieux Léandre, son père, attend pour légaliser devant notaire la cession de la ferme, de ses dépendances et de tous ses biens.

Pour une raison qui semble mystérieuse, le vieux Léandre se refuse à signer les papiers indispensables, à entreprendre toute démarche, enfin, la simple formalité qui ferait de l'un ou l'autre de ses fils ou petit-fils son légataire universel. Comme il arrive souvent dans les familles, les fils ayant abordé souvent le sujet devant leur père et n'ayant obtenu que des réponses vagues, ont fini par se lasser et n'en parlent plus. Mais plus Léandre avance en âge, plus l'impatience monte et non sans raison. Car on imagine sans peine l'imbroglio juridique dans lequel les héritiers se retrouveraient si l'ancêtre mourait sans testament, sans la moindre preuve que la ferme lui appartient en propre et qu'il la lègue à qui bon lui semble.

Audience en révision des prix du lait de Classe 1 le 6 septembre

La Régie des marchés agricoles a fixé au 6 septembre prochain, à 10 heures, au Sheraton Le Saint-Laurent, Longueuil, la tenue de l'audience publique sur la révision des prix du lait de Classe 1.

Dans sa nouvelle requête, la Fédération des producteurs de lait réclame un prix de \$15.92 les 100 livres, soit une augmentation de \$2.51 les 100 livres ou l'équivalent d'environ \$0.05 le litre au détail. La demande de la FPLQ comprend également une variation de \$0.15 au lieu de \$0.14 par 100 livres de lait pour chaque dixième de un pour cent au-dessous ou au-dessus de la

base de 3.5% de gras de lait.

On sait que depuis le 15 février 1978, les producteurs de lait touchent \$13.41 les 100 livres pour leur lait de Classe 1, soit \$2.36 de moins que leur demande de \$15.77 qui avait été formulée en se basant alors sur l'indexation des coûts de production.

Un communiqué de la Régie mentionne enfin que les laiteries n'ont pas encore présenté de requête, mais il est bien évident, ajoute-t-on, qu'elles demanderont, à tout le moins, que la hausse accordée aux producteurs se reflète sur les prix aux consommateurs.

FEDCO obtient...

(suite de la page 3)

ment déclaré hors la loi à son endroit, il est l'arme essentielle et efficace dont dispose l'intimée. S'il lui est enlevé, l'échafaudage juridique que le législateur a érigé s'écroule et, pour défaut de sanction adéquate, la Loi n'est plus coercitive. L'on souligne enfin les sanctions sévères exercées contre la Fédération en cas d'excédent de l'allocation de quotas déterminée par le Conseil national de commercialisation. Ce sont alors les producteurs, dont le requérant, qui sont appelés à faire les frais de ce déséquilibre que quelques-uns d'entre eux ont engendré.

De tout cela, conclut le Tribunal "il ressort, sans l'ombre d'un doute, qu'entre le préjudice collectif que causerait l'attribution d'une ordonnance d'injonction et celui que pourrait subir le requérant, la prépondérance favorise largement l'intimée" (FEDCO).



Raymond Legault et Louise Portal



Il est grand temps de penser aux échantillons de sol

Le meilleur temps pour prendre les échantillons de sol est l'été aux mois de juillet et août et même plus tôt, en particulier dans les prairies, les pâturages et les champs à labourer. Pour assurer un bon hivernement aux légumineuses, il faut envisager l'application de la potasse nécessaire à la fin du mois d'août. Pour les semis d'automne, il serait préférable d'avoir déjà pris les échantillons.

L'échantillonnage hâtif permet une meilleure planification des travaux et

évite les détails à l'automne alors que la température et les récoltes nous poussent plus qu'on ne le souhaiterait. L'application de chaux en été après la fenaison assure une meilleure disponibilité des camions et une plus grande facilité d'épandage sur un sol ferme.

Dans certains cas, les bureaux régionaux peuvent offrir des services plus rapides en pouvant compter sur un personnel étudiant pour la saison d'été. Il faudrait songer sérieusement à cela de façon à éviter les délais. Chacun devrait aussi s'assurer de la technique adéquate pour l'échantillonnage auprès de son agronome local et se prévaloir de ce service gratuit.

AVIS

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, ch. 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi pour l'assurance des fraisières et des framboisières les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

1) Prix unitaires:

a) pour les fraisières

- i) de première année de production ... \$2965.00/ha (\$1,200.00/acre)
- ii) de deuxième année de production ... \$1483.00/ha (\$600.00/acre)
- iii) de troisième année de production ... \$1483.00/ha (\$600.00/acre)

b) pour les framboisières

- ... \$1977.00/ha (\$800.00/acre)

2) Taux de cotisation:

a) pour les fraisières

- i) année d'implantation ... \$29.65/ha (\$12.00/acre)
- ii) première année de production ... \$108.73/ha (\$44.00/acre)
- iii) deuxième année de production ... \$59.30/ha (\$24.00/acre)
- iiii) troisième année de production ... \$59.30/ha (\$24.00/acre)

b) pour les framboisières

- ... \$59.30/ha (\$24.00/acre)

A/ N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

B/ N.B. Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 30 septembre de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement, par anticipation, sans toutefois dépasser le 30 septembre de l'année où la protection sera en vigueur. Un escompte de 10% est applicable si le producteur assure toutes les étendues cultivées d'une catégorie.

Par: Robert SAMSON,
Le président et directeur général.

Québec, le 5 juillet 1978.

AVIS AUX PRODUCTEURS DE LÉGUMES DESTINÉS À LA TRANSFORMATION (haricots jaunes et verts, pois verts, maïs sucré, concombres, asperges et tomates).

PROJET DE PLAN CONJOINT

Suite à la requête qui lui a été présentée par la Fédération des producteurs de fruits et légumes du Québec et à la tenue d'une audience publique, la Régie des marchés agricoles a décidé de soumettre au référendum des producteurs intéressés un projet de plan conjoint pour la mise en marché de légumes destinés à la transformation, selon les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Ce référendum se tient auprès de toute personne qui a semé ou planté en 1977 ou en 1978, pour son compte ou celui d'autrui, à titre de locataire ou de propriétaire d'un terrain, l'un ou l'autre des produits visés par le projet de plan conjoint, soit du haricot jaune ou vert, du pois vert, du maïs sucré, du concombre, de l'asperge, de la tomate, et qui est destiné à une usine pour fin de transformation au sens du projet de plan conjoint. Une personne qui a planté des asperges depuis 1975 et qui a l'intention de mettre en marché ce produit à une usine de transformation est également un producteur intéressé aux fins du référendum. Le référendum se tiendra par voie postale du 7 septembre au 16 octobre 1978.

La Régie fera parvenir un bulletin de vote à toute personne qui remplit les conditions prévues ci-haut et dont le nom apparaît sur la liste définitive dressée par la Régie. À cette fin, la Régie a établi une liste préliminaire des producteurs. Toute personne intéressée peut consulter cette liste, du 1er août au 25 août 1978, aux endroits suivants:

- a) les bureaux de la Régie situés au 201 est, boulevard Crémazie à Montréal, et au 1020, Route de l'Église à Ste-Foy, Québec;
- b) les bureaux régionaux et locaux du ministère de l'agriculture situés dans les diverses régions du Québec.

Les représentants de la Régie à ces endroits pourront, au cours de cette période, faire apporter à la liste les corrections nécessaires. Toute demande faite après le 25 août 1978, à 15:00 heures, ne pourra cependant être reçue.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

par: Me Gilles Le Blanc,
secrétaire.

La Nouvelle-Zélande: pays agricole (2)

L'industrie ovine et bovine

Pour la plupart d'entre nous, la Nouvelle-Zélande est symbolisée par de grands pâturages verts, où paissent des moutons par milliers... Cette

vion, le cheval et la motocyclette y sont donc des outils indispensables.

Les Néo-Zélandais ont acquis une très grande expérience dans l'élevage

par Michel VIENS
(Collaboration spéciale
à la Terre de Chez Nous)

image n'est pas tellement éloignée de la réalité, puisqu'en effet on en retrouve à peu près partout et même dans des endroits très inusités.

Le mouton, mammifère agile et rustique, est sans doute l'animal le mieux adapté à ces 60 millions d'acres classés comme montagneux "à pic" à 50%, modérément montagneux à 20% et collineux ou plats à 30%. Ceci explique pourquoi les 2/3 des terres en exploitation sont trop escarpées pour y circuler avec un véhicule à 4 roues. L'a-

ovin, ce qui les classe aujourd'hui au deuxième rang d'importance au monde pour les exportations de viande ovine, avec une production de 500,000 tonnes en 1977. On y a créé plusieurs races tels les fameux Corriedale, Perendale, Drysdale etc... mais le Romney (appelé Kent en Angleterre) constitue encore 80% du troupeau national. Ils vivent tous à l'extérieur l'année durant et les climats rudes de certaines zones ne favorisent pas toujours un haut pourcentage d'agnelage (96,4% en

1976). Plusieurs autres facteurs, telles l'énorme quantité des sujets et la très grande importance de la laine contribuent également à une basse récolte d'agneaux. Une ferme jugée économiquement rentable pour un homme compte un minimum de 2,500 brebis, alors que certains troupeaux atteignent plus de 50,000. Les plus favorisés paissent 12 mois l'an alors que certains doivent manger de la paille en période de sécheresse et pour la plupart du foin l'hiver.

Les terres qui pourront le supporter telles celles du nord, et les basses terres du sud, engraisent tous leurs agneaux, profitant ainsi de la repousse du printemps pour nourrir ce double nombre. Ces petits engraisés qu'au lait maternel et à l'herbe pendant 3-4-5 mois, seront vendus aux compagnies d'abattage privées au poids vivant d'environ 50 lb. et à un prix de \$13 chacun (décembre 1977—janvier 78). Les régions plus rudes vendent leurs agneaux au sevrage (2 mois) à des finisseurs possédant un surplus de matière verte, augmentant ainsi le nombre d'intermédiaires.

Les compagnies d'abattage qui fonctionnent quelquefois au rythme de 15,000 agneaux par jour (7h.1/2 de travail), les revendent à d'autres compagnies qui s'occupent de fixer les prix et répartissent les carcasses aux 100 pays acheteurs. Les coûts d'abattage, de vente, de réfrigération et de transport sont évalués sensiblement au même coût que l'achat de base de l'animal, soit \$13 (en 77-78). Ceci nous revient à \$25 pour une carcasse d'agneau de 30-35 lb. livrée au Canada ou encore en Angleterre. Notre pays en achetait 7,100 tonnes en 77 alors que le Royaume-Uni en consommait 200,000 tonnes pour cette même année. À ce demi-million de tonnes de viande ovine s'ajoutait en 1976, une quantité de 271,000 tonnes de laine exportées dans 40 différents pays, dont le Canada avec 6% de leur production. L'éleveur moyen tond 12 lb. de laine par bête par an et obtient environ \$1 la livre, selon la qualité du produit. Laine et viande vont donc de pair en ce qui regarde l'élevage ovin en Nouvelle-Zélande.

Ces plus gros mangeurs de moutons au monde (80 lb. par tête par an) produisent également une grande quantité de viande à boeuf. Les moutons et bovins se complètent au pâturage, mangeant chacun certaines variétés d'herbes différentes, ce qui facilite le contrôle des mauvaises

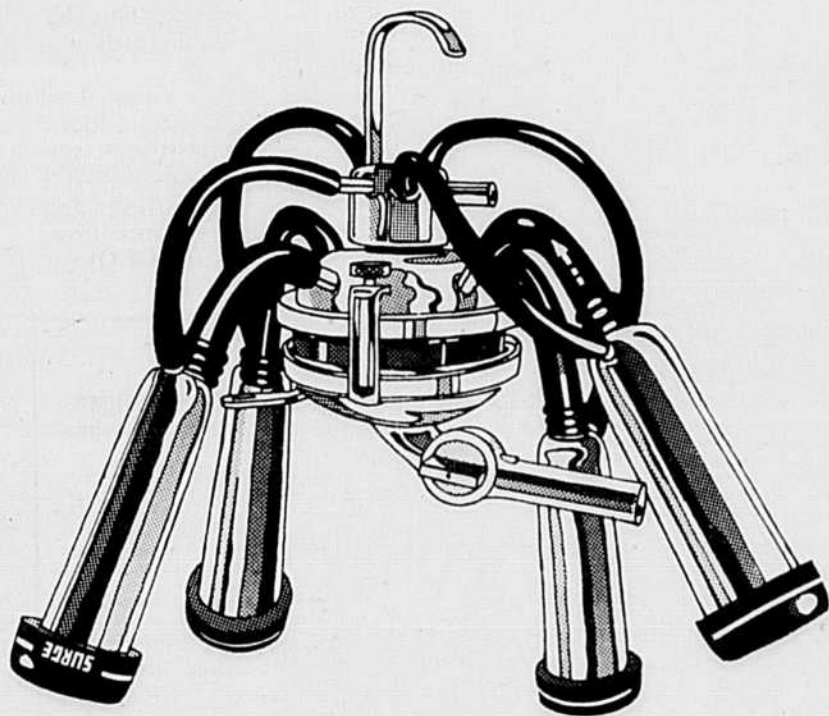


herbes. Les prix, très fluctuants, rendent cet élevage plutôt comme un "à-côté" ou complément de celui des ovins. Les troupeaux, au nombre de 25 à 200-300 têtes paissent librement avec les moutons et requièrent beaucoup moins d'attention que ces derniers. On y trouve en majorité les Angus, suivis des Hereford et Shorthorn, qui eux aussi ne se nourrissent que d'herbe, autant à l'engraissement qu'à la finition, ce qui donne une viande plus rouge et une meilleure répartition du gras en surface.

L'agriculteur retirait au début 78, 25 cents la livre pour un steer debout de 550 lb et 18 cents la livre pour une vache. Le Canada importait en 77, 24,300 tonnes de boeuf et de veau de la Nouvelle-Zélande, ce qui équivaut à 5% de leur production annuelle.

De telles quantités de beurre, fromage, lait en poudre, viande ovine et bovine et laine produites à si bons prix nous font un peu mieux saisir l'importance de leurs produits sur le marché international. Les Néo-Zélandais ont par contre besoin de développer le plus rapidement possible de nouveaux marchés et de nouvelles productions afin de relever leur situation économique actuelle et satisfaire les caprices du marché international; leur avenir ne s'avère pas aussi facile à assurer que par le passé... Ils accroissent donc annuellement leurs exportations de pommes, poires, kiwis, patates, oignons, miel, pois et certains autres produits de moindre importance. Le prochain article portera justement sur la situation économique et sociale de l'agriculteur en Nouvelle-Zélande.

Voici la capacité voulue
pour une meilleure traite.



Surge Mini-Cup II

Par son équilibre précis, la Mini-Cup II vous permet de traire rapidement et délicatement chaque quartier. Et son bol spacieux de 38 pouces cubes vous livre une excellente vue du débit de lait. En raison de ses dimensions, il rompt aussi la colonne de lait, ce qui empêche le retour aux trayons, cause fréquente de propagation de la mammite de quartier en quartier dans les trayeuses plus petites à griffe.

Parmi ses autres avantages nouveaux, mentionnons la sortie de lait de volume prononcé qui augmente la capacité et minimise la fluctuation du vide; la nouvelle action de traite qu'assurent la pulsation douce, les nouveaux étuis de gobelets et les nouveaux manchons; le lavage en place ou en réservoir, et l'interruption facultative de la sortie de lait.

Cette trayeuse à griffe est assez grosse pour faire le travail, mais assez petite pour rendre la traite facile. Au lieu de nous croire sur parole, voyez votre concessionnaire Surge et comparez la capacité de la Mini-Cup II à celle de toute autre trayeuse à griffe. Babson Bros. (Canada) Ltd., 1025 Range View Road, Mississauga, Ontario.



Accroissez
la valeur
de vos vaches
avec...

Monsieur l'agriculteur, LE SILO MARTIN construit en acier

Voyez les Entreprises Ouellet Enr. avant de faire votre choix sur l'achat d'un silo.

Voulez-vous acheter un silo?

Voulez-vous faire des réparations sur votre Silo Martin?

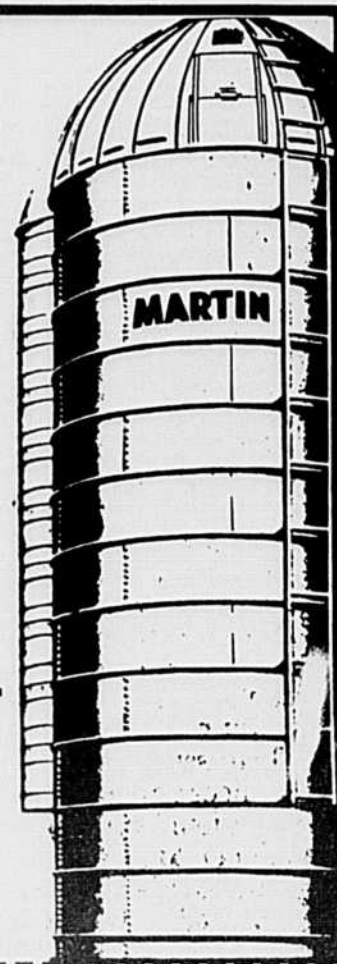
Voulez-vous faire rehausser votre silo Martin?

Si vous êtes intéressé à faire une de ces trois choses, n'hésitez pas à remplir le coupon ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de répondre à votre demande et de vous donner nos prix.

NOUS SOMMES ACCRÉDITÉS POUR
L'OCTROI.

Les Entreprises Ouellet Enr.,
302 Place du Collège,
Longueuil, P.Q. J4J 1G4
(514) 651-1974

Nom
Adresse
Ville Prov.
Comté



ANNONCES CLASSÉES

COÛT DE L'INSERTION:

Annonces sans cadre: \$0.20 le mot
Prix minimum (20 mots et moins) \$4.00
par parution

Titre en capitales 8 points noirs \$2.00
additionnels par parution

Annonces encadrées et encans: \$1.30
la ligne agate

Supplément pour annonce avec numéro
de case réservée au journal: \$0.50 par
parution

RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives
et plus du même texte.

DONNEZ CLAIREMENT vos instructions:
(en lettres majuscules s.v.p.) nom, adresse,
no de téléphone, code régional, nombre
d'insertions, etc.

LES ANNONCES CLASSÉES SONT
STRICTEMENT PAYABLES
D'AVANCE. Le paiement et les textes
doivent être rendus aux bureaux de la
TCN le vendredi précédent. Toute lettre
ou toute demande de renseignements
doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSÉES
LA TERRE DE CHEZ NOUS

515, avenue Viger, Montréal,
Québec H2L 2P2

Tél.: (514) 288-6141.

ANIMAUX À VENDRE

VACHES à lait pur-sang ou croisées,
franches vèlées ou devant vèler sous peu,
provenant des meilleurs troupeaux de
l'Ontario. S'adresser à PHILIPPE
OUMET, 3805, Côte Terrebonne, St-
Louis de Terrebonne, Route 344, Tél.:
471-8181.

CHOIX taures Holstein pur-sang ou
croisées venant d'Ontario vèlant juin et
juillet. Ces taures sont vendues livrées.
Prix spécial pour plusieurs, s'adresser
FERME EMILIE CHOUINARD,
R.R. 1, Lucerne, Cte Rimouski, Tél.:
(418) 739-4505.

FERME
RICHARD DUFOUR,
Les Eboulements,
Comté Charlevoix.

vaches, génisses et taureaux Charolais
pur-sang, 4 vèlées.
Insémination par pur-sang français.
Tél.: Ferme R. BOUCHARD:
(418) 635-2295

Bureau: R. DUFOUR:
(418) 549-1474 (sur semaine)

TRÈS bonnes vaches laitières à vendre,
croisées ou pur-sang toutes claires de test
fédéral. Je suis acheteur de taures ou vèlées
ou saillies. Je prends échange, s'adresser à
Clément Choinière, sortie 68, Autoroute
des Cantons de l'Est, route 139, St-
Alphonse, Granby, (514) 378-1842

VACHES Holstein à vendre vèlées ou de-
vant vèler sous peu. Venant des meilleurs
troupeaux de l'Ontario. Vaches de choix
vendues à bon marché. REAL COUTU,
5841 Rg Ste-Cécile, St-Félix de Va-
lois. De 7 hres a.m. à 10 hres p.m. (514)
889-5215.

VACHES et taures pur-sang, vèlant en
juillet à l'automne. Excellent choix aussi
dans les croisées. (514) 652-3468 (514)
652-2357

PUR-SANG: Mlle Lacombe et Duroc
Jersey, entre 6 et 8 mois d'âge prêt et
ayant fait du service. Aussi truis hybride
CCXY. Appeler pour informations.
JÉRÔME POIRIER, St-PIE, CTE
BAGOT. Tél.: (514) 772-2893 ou 772-
5353.

CHAROLAIS

Vente de tous les animaux composant
troupeau de Charolais enregistrés, sélec-
tionnés, composé de: 1 taureau pur excep-
tionnel, primable, taux de croissance au
test de 4,11 lbs, indice 122.4 vaches pures,
inséminées artificiellement ou exposées au
taureau ci-dessus. 1 vache 15/16 exposée
au taureau. 1 génisse 15/16 exposée au
taureau. Prix: \$8,000.00 le tout. S'adresser
à Roger Nicolet, Austin, Cte de Brome,
(soir) Tél.: (819) 843-5357.

BELLES jeunes vaches et taures Holstein
vèlant en tout temps; provenant des meil-
leurs troupeaux améliorés du Québec et de
l'Ontario. Livraison gratuite. Aussi
acheteur de troupeaux et roulant de
ferme. ALBERT MAURICE, WIND-
SOR, QUÉ. (819) 845-2149.

TRUIES LANDRACE, Yorkshire,
Hybride, ainsi que verrats Yorkshire
Landrace et Duroc. Très bien classés. Pos-
sibilité de livraison. (514) 794-2000 ou
794-2438

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures Holstein vèlant en
tout temps, provenant du Québec ou de
l'Ontario, croisées ou pur-sang. Acheteur
de troupeau laitier. Paiement comptant
JEAN-MARC LEBLANC INC., St-
Yves, Comté Nicolet. Tél.: (819) 285-
2929, 285-2040, 285-2322.

CHAROLAIS à vendre. Taureau et génis-
ses pur-sang enregistrés. Vaches 3 à 6
ans. M. Gilles Laffamme, Buckland, Cte
Bellechasse. Tél.: 789-2623

TRUIES et VERRATS Yorkshire,
Landrace pure-race enregistrés, prêts au
service, à vendre. YVON LACASSE, St-
Anselme, Dorchester. (418) 885-4744

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

Vaches et taures Holstein pur-sang
ou commerciales éprouvées au test
fédéral. Échange accepté (boeufs,
etc.) Normand Thérien (autrefois
employé de Louis Pinsky) Ferme: 110
Montée Allard St-Jacques de Mont-
calm 2749, Rés.: 478-0967

LOUIS PINSKY

54 Côte Sud,
Boisbriand,
TERREBONNE
Toujours au même endroit. Vaches
laitières à vendre, aux mêmes con-
ditions qu'avant. (514) 435-0220

ANIMAUX MORTS

Entreprise
de récupération
d'animaux
morts ou malades.

DESMET & FRÈRES

Rang Fleury, St-Jude.
Cte St-Hyacinthe
Tél.: 792-3834
(frais virés)

AMÉLIOREZ la qualité de votre élevage
avec des sujets de race Landrace. GEORGE
MAYRAND, 226, Quintal, Laval des
Rapides, 669-7724.

VACHES et taures Holstein pur-sang
ou croisées, venant d'Ontario, vèlant
en tout temps. Prix défiant toute com-
pétition sur achat de plusieurs camions
pour la livraison. S'adresser à: FER-
NAND CHOUINARD, Ste-Flavie, Cte
Rimouski. Tél.: 775-7018.

CATALOGUE illustré gratuit comprenant
trente photos de pleine page de
porcs enregistrés: British Saddleback,
English Large Black, Berkshire,
Chester White, Hampshire, Duroc,
Tamworth, Lacombe, Yorkshire, Lan-
drace suédois et canadienne Hybrides
tachetés bleus, de tout âge. TWEDDLE
FARMS, FERGUSON, ONTARIO.

VACHES HOLSTEIN à vendre vèlées ou de-
vant vèler sous peu, vaches de choix
venant des meilleurs troupeaux. OMER
MAISONNEUVE, 521, boul. Lacombe,
St-Paul, Ermitte, Cte L'Assomption,
Route 48. Ferme: (514) 581-5670. Rési-
dence: 722-0956 ou 725-1390.

JEUNES truis Hybride à vendre, de-
vant mettre bas dans un mois. Tél.: (819)
398-2287.

HEREFORD pur-sang, troupeau à ven-
dre en entier. 20 vaches, 1 taureau.
G. BOUCHARD, Rougemont. (le soir)
(514) 469-2973.

VERRAT Yorkshire bien classé, prêt
pour le service. PHILIPPE LEBLANC,
ST-LEONARD D'ASTON. Tél.: (819)
399-2834.

CHÈVRE très bonne laitière, 36 chèvres
et 2 boucs pur-sang à vendre,
presque pur-sang. Toggenburg. St-André
est Argenteuil. Tél.: (514) 537-3689.

RÉCUPÉREONS ANIMAUX MORTS:
vaches, cochons, chevaux. Viande
impropre à la consommation. Tél.: 474-
4895 (514) Service gratuit. Léo Dumont,
Mascouche

VERRATS Duroc à vendre jusqu'à 148
indice, 15 truis Duroc, saillies de 2 à 3
mois, par un mâle Duroc dont la plupart
ont un indice de 120 à 131, 1ère et 2ème
portée. (418) 426-2162

VERRATS Duroc et truis Hybrides à
vendre. Livraison gratuite au Québec. Gil-
les Nadon Ste-Hélène de Bagot, sortie 93,
route 20. (514) 791-2175

RÉCUPÉREONS ANIMAUX MORTS:
autopsies si désirées avec l'aide de votre
vétérinaire. Tél.: (514) 471-4295 ou 471-
1972. Frais virés) DESMET ET FILS

HEREFORD enregistrés, éprouvés,
boeufs, vaches et veaux, génisses, porcs
Tamworth enregistrés, truis verrats
prêts pour service. AIME LABONTE, St-
Gilles, Cte Lotbinière, (418) 888-3395

80 belles taures Holstein vèlant d'ici à
décembre. S'adresser à GEORGES
VINET, cultivateur St-Louis Gonzague.
(514) 373-4148

ANIMAUX DEMANDES

CHERCHÉ POUR EXPORTATION
VERS LA FRANCE: jeunes chèvres,
chevrettes boucs, pur-race angora.
Contrôle d'origine et sanitaire exigé.
Téléphonez à partir du 1er juillet à: Mme
Andrée Espinasse. (514) 621-8133

ARTISANAT

Laine à tricoter: Orton, Domestique
(2-3 et 4 brins), Taslan, Laine à tapis,
Poly-On, Fil à tisser mercerisé et Coton
Tex-Made, Lisières de chenilles et
jersey assorties, couleurs pour tissage
et tricot. Bas culotte one size: \$6.50
la douz. Échantillons gratuits sur de-
mande. Prix spéciaux pour Boutique
de laine. L. Thérien Inc., 557 Notre-
Dame Ouest, C.P. 131, Victoria-
ville, Québec. G6P 6S8.

A VENDRE DIVERS

Fabriquer lattes de béton armé pour
porcheries. CEMENTS ISABELLE &
FILS ENRG., YAMACHICHE, CTE
MASKINONGÉ. Tél.: (819) 296-3080.

FABRIQUONS stalles truies, mise bas,
gestation, cages: porcelets, lapins, chiens,
chats, etc. M. GILLES LAPLANTE &
FILS INC., C.P. 305, Bromont, Qué. JOE
HLO. Tél.: 534-2715.

INCUBEUSE

ÉLEVEUSES et couveuses toute capa-
cité, tout matériel avicole, catalogue
gratuit. COLLEGE POULTRY SUP-
PLIES, 287 Collège, Toronto, Ontario
M5T 1S2.

Les nouveaux évaporateurs J.G.D. de
Ham-Nord en "stainless" ou inoxydables,
cheminée comprise 2x4 - 2x6 - 2x8 de
\$579.00 à \$1120.00. 3x4 - 3x10 - 3x12
de \$1280.00 à \$2045.00 construits selon
ma longue expérience de scierie, aussi
couvertures de chaudières en tôle et
réservoir de 200 à 500 gallons. Vous voyez
que les prix sont avantageux. Un petit
dépot. Je prépare votre commande.
Prop.: Jules Grimaud, Ham-Nord, Cte
Richmond. Tél.: 1-819-344-2227,
GOP 1A0.

FOIN 1978 et 1977 livré, paille, aussi un
épandeur à fumier 205 minots comme
neuf. S'adresser à FERME PHILIPPE
SIMARD, 101, Trait-Carré, Ste-Anne des
Plaines, Cte Terrebonne. JON 1H0 Tél.:
(514) 478-1516

À VENDRE: Dynamo Winco, 15,000-
18,000 watts \$1,000. Garantie, en très
bonne condition. Compresseur à air pour
pneus et wagon de ferme \$200. Garantie
en très bonne condition. Cte Deux
Montagnes. (514) 258-2614.

RUCHES de une ou deux chambres à
couvrir à vendre. Jeunes reines italiennes.
Matériel, 2 et 3 ans d'usage. Gavin Gibb
1675, Principale, St-Paul D'Abbotsford.
(514) 379-5565

RUCHES de une ou deux chambres à
couvrir à vendre. Hiverneux à l'inté-
rieur, matériel 3 ans d'usage. PAUL
VADEBONCOEUR, B.P. 1, Pointe For-
tune, Québec. (514) 451-0147.

FUSILS - FUSILS - FUSILS - Notre
catalogue-bulletin no 22 sur les armes
à feu débordé de "gros rabais" sur les
carabines, pistolets, fusils à plomb,
matériel et fournitures de rechargement,
mires télescopiques, munitions, ma-
tériel de pêche, etc. Notre service des
armes à feu d'occasion offre aussi d'allé-
chantes économies. Demandez votre
exemplaire aujourd'hui même. Incluez 50
cents (chèque ou mandat) pour poste et
manipulation. Adressez à: Lovett's Rod
& Gun Center Ltd., 955 King St. W.,
Dept. QLT, KITCHENER, Ont. N2G
1G7.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE M.F.
35, 8 pi. de faux. Foin de luzerne. André
Leblanc, Contrecoeur. (514) 786-2180

RUCHES

(10) Matériel 1 an en production. Plus
hausses à miel et contenants. (soir) 6
heures Québec. (418) 843-6459

BOIS MATERIAUX

Plusieurs portes de garage usagées,
échafauds, baignoires, lavabos,
tuyaux, divers matériaux. Ste-Ursule,
4 milles au nord de Louiseville. (819)
228-2569, (514) 256-1030.

CAMIONS À VENDRE

CAMIONS, directement du propriétaire,
GMC 2 1/2 tonnes boîte pour animaux,
pick-up GMC 3/4 tonne, panel Dodge,
vitre isolée. Aussi tracteur Inter 574, 800
heures. Tél.: Québec. (418) 688-0070.

EXTERMINATION

COQUERELLES, punaises, rats, souris,
rongeurs, insecticide à vendre. Traite-
ment. B.B. EXTERMINATION,
1805, Se Avenue, Shawinigan-Sud (819)
536-2628.

BÂTIMENTS

BÂTIMENT BERNARD

BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ cons-
truit avec toute une charpente
d'acier. Idéal pour porcherie, étable
entrepôt, garage, remise à machi-
nerie largeur 40' à 200', hauteur et
longueur désirée.
Venez nous rencontrer à notre usine
de Belœil.

BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ BERNARD

600, Boul. de l'Industrie,
Belœil (20) Route Transcanadienne
Sortie 68,
Tél.: 467-6521

COMMERCES À VENDRE

2 ENTREPRISES FAMILIALES: Pos-
sibilités illimitées: 1) Épicerie-bouche-
rie avec logements, 6 pièces; équipement
neuf, clientèle de choix, \$60,000. d'affaires.
2) Érablière, salle de danse, camping.
(MLS) Jean-Louis Dallaire
348-1181. LE PERMANENT, COUR-
TIER 658-0628.

CORRESPONDANCE

J'AIMERAIS correspondre avec jeune
fille 18 à 25 ans, aimant campagne et
auto. Demeurant dans un rayon de
50 milles de Lachute, but sérieux,
pas trop dépensière. ÉCRIRE À: LA
TERRE DE CHEZ NOUS, 515, Viger,
Montréal, P.Q. H2L 2P2. Case 210.

FILS, TISSUS, COUPONS

FILS À TISSER "Wabasso" 2/8 - Li-
sères de jersey pâles et foncées, nylon.
Fil de fantaisie. Lisières de coton im-
primés et unis. G. LEGAULT, 365,
St-Joseph Sud, C.P. 252, Mont St-
Grégoire, JOJ 1K0.

FOIN, GRAIN, PAILLE

À VENDRE

FOIN ballé pris sur le champ ou sur la
voiture. 58, rang Bréard, St-Eugène, Cte
Drummond, Québec, Orland. (514) 725-
0397 ou (819) 396-5634

5,000 balles de foin 1978, (418) 829-3427.
FOIN debout à vendre, environ 50 ton-
nes. S'adresser à BONSECOURS. (514)
532-4623

FOIN ET PAILLE
FRANÇOIS SAVARIA.
Commerçant de foin et paille
606 De Lorraine, Boucherville.
Tél.: (514) 670-2639
(514) 655-5392

MACHINES-OUTILLAGE

BULK-TANK DISTRIBUTEUR
VENTE, échange, installation "Zero de
Laval" "Mueller", "Dari-Kool" de 600 à
2,000 gallons. M. FERNAND
LEFEBVRE, St-Basile Station, Cte
Portneuf. (418) 285-0199.

SPÉCIAL

HAYBINE automotrice New-Holland
1469 avec cabine, faux et conditionneur 9
pièces. Haybine New-Holland modèle 479.
Presse New-Holland modèle 268 avec ou
sans lance-balles, très propre. Presse New-
Holland modèle 68 conditionneur New-
Holland modèle 404. MACHINERIE
SIMARD INC., R.R. 4 Drummondville
(819) 472-2507, 472-3224

À VENDRE: Planteuse à blé d'Inde John
Deere, 4 rangs, bonne condition. Ste-
Brigide. (514) 293-4807

À VENDRE: Tracteur Renaud à gaz,
1,300 heures \$1,500.00. Moissonneuse-
batteuse Ford diesel, 10' coupe accessoires
pour battre en andain \$5,500.00.
Épandeur à fumier M.F. 120 minots, prise
de force \$400.00. Tél.: (819) 336-3560

MOISSONNEUSES- BATTEUSES

2 M.F. 300; 1 M.F. 410 gaz; 1 M.F. 410
diesel; 1 Inter 93; 2 Inter 303 avec pick-
up; 1 Allis Chalmers cleaner E; 1 MF 35;
1 Inter 91; Fourragère 717 M.H. Four-
casses-conditionneuses 469-479; M.H.
S'adresser: ENTREPRISES JOCELYN
HOLLE INC., 253 St-Angélique Nord,
Joliette, Succ. Lac St-Jean (514) 756-8793.
MAURICE TREMBLAY, St-Nazaire
(418) 688-2264.

À VENDRE: Camion International KB5
1949, pompeuse, parfait état mécanique,
bons pneus, freins à voir. \$400.00. (soir)
(514) 378-2918.

SÉCHOIR à maïs grain McMathew,
modèle 600B 10, 3 ans d'usage. (514) 373-
6538

MOISSONNEUSE-BATTEUSE no 82,
Massey-Ferguson. Table 10 pieds
demandé: \$4,200. Tél.: (514) 348-8220

À VENDRE: Tracteur International
seulement 475 heures avec roues de
14.9X36. Ajustable pour culture en
rangée. Ste-Croix. (514) 926-3663

TRACTEUR CASE 730 servo-direction,
prise de force indépendante. Pneus à ris
18.4X34. Pelles à fumier et à terre. Tél.:
(514) 549-2382

EQUIPEMENT LAITIÈRE COMPLET:
Pneus universels 4 unités, compresseur
turbine, balances. Réservoir Zero 400 gal-
lons, laveuse automatique, Yvon Lacasse,
St-Anselme, Dorchester. (418) 885-4744

TRACTEUR M.F. 1100 avec roues dou-
bles et une cabine. Charrue semi-portée 5
versoirs, remorque pompeuse à 2 essieux
de marque Idéal. (514) 347-1639

À VENDRE: lieuse à gain International
avec P.T.O. seulement 3 ans d'usage. Aus-
si batteuse Dion 22x32, parfaite condi-
tion. S'adresser à MIRABEL. (514) 258-
2645

SPECIAL MOISSONNEUSES- BATTEUSES

45 John Deere; 1 525 Oliver; 1 660
Case; 1 615 Inter. Garanties pour la
saison. 1 Leyland 384 diesel; 1 Massey
35; 15 fourragères, boltes d'ensilage;
1 casseuse d'épis, 3 souffleurs à silo.
Nous sommes acheteurs de petits trac-
teurs ou prenons en échange contre
d'autres machineries. CHARTIER
NOEL, RÉFRIGÉRATION INC., 1061,
boul. est, Louiseville (819) 228-5117.
Livraison comprise partout au Québec.
Pour la Gaspésie: Bertrand Pelletier
(418) 773-4966.

UNE LIEUSE à foin Ford 530, très
bonne condition. Aussi réservoir à lait
Zéro, capacité 500 gallons ou 55 bi-
dons. Prix à discuter. (613) 524-5322.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Inter,
modèle 315, avec cabine, 7 ans d'usage.
Après 4:30 (514) 795-3422.

TRACTEUR M.F. 165, très propre à ven-
dre, \$4,100.00 ou à échanger pour 70
H.P. (514) 478-1355.

RÉSERVOIR EN VRAC Zéro 600
gallons, Pipe-line Universel, 200 pieds
de ligne \$3,200.00. 2 petits épandeurs,
20 vaches. (418) 839-6285.

M.F. 1969, avec multi-power et sortie
d'huile. En parfait ordre. (514) 467-
3762.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE auto-
motrice Massey Ferguson 35. Table
8 pieds. Prix demandé \$2,000.00 Ma-
rieville (514) 466-4345.

TRACTEUR M.F. no 35 diesel, mou-
lange à grain, râtelier à foin, faucheuse
à foin, presseur-balleuse (Hayballe)
M.F. no 10, 2 voitures à foin, 1 culti-
vateur, herse à disques et d'autres arti-
cles. (514) 346-5049.

ÉVAPORATEUR

WATERLOO: 5' x 13'. Panne 5' x 9'
et bassins. Uni 5' x 4'. Le tout 2 ans
d'usage. Compt. neuf. (514) 787-3051.

ANDAINEUSE John Deere automotrice
en bon état avec conditionneur. St-Pie
Bagot, Yvon Brail. (514) 772-2920.

TRACTEUR Case no 830; Tracteur
David Brown 1,200; Tracteur Farmall
no 140 avec sarelou; Tracteur Inter-
no 504 avec chargeur hydraulique; Trac-
teur Massey Ferguson 165, 35 diesel
John Deere 40; Tracteur Farmall 200
et C avec cultivateur; Faneur à foin
Cund et Farh 13 pieds; Andaineuse
Massey Ferguson 35; 44, 12 pieds
de faux; fourragère New Holland super
717; fourragère Inter 350 avec tous
les accessoires; Chopper Inter no 8,
6 pi. et New Holland; Planteur à blé
d'Inde Massey Ferguson 4 rangs et
Ford 4 rangs; Presse à foin de toutes
marques; voiture avec plate-forme de
20 pi. Beaucoup d'autres machineries.
Batteuse Inter 91, Batteuse Oliver 25.
J. PAUL RATHE 469-2370.

À VENDRE

CHARRUE INTER à 3 versoirs 1 an
d'usage de 16 po. déclenchée. Trac-
teur Inter no 434 diesel avec pelle
avant. A St-Wenceslas, Cte Nicolet:
maison avec grand entrepôt et écurie, ter-
rain de 432 par 400 pi. Colbert et Frère
Inc., Gilbert Colbert (819) 297-2711.

À VENDRE: moulin à battre Dion
sur pneus, presque neuf. Réservoir en
vrac Wood 2,734 litres. FLORIAN LE-
BOEUF, St-Timothée, Beauharnois.
Tél.: 373-0468.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Allis
Chalmers Gleaners F, 4 rangs avec nez
à ma

MAISONS

MAISON campagne très propre, 2 loyers environ 3 arpent terrain à jardinage. Paysagiste ruisseau sur terrain. RÈMI LORANGER, Ste-Christine, Cte. Johnson, (819) 858-2737

À GENTILLY, Cte Nicolet: Maison centenaire avec terrain de 235 par 160 pi. À STE-GERTRUDE, Cte Nicolet: Terre de 45 arpents avec petite rivière. Pour informations s'adresser à: COLBERT & FRÈRE INC., Gilbert Colbert, encauteur licencié, Ste-Georgette, Cte de Nicolet. Tél.: (819) 297-2711.

ST-ARMAND: Maison de campagne, entièrement rénovée avec beau terrain 1/2 mille du village site enchanteur. Yves Paulet 467-1120. 649-3763 MONTREAL TRUST COURTIER.

GRANDE maison de campagne, 12 pièces, terrain 125'x200', arbres et pelouse, située à 960, Notre-Dame Sud, Louiseville. \$25,000.00. S'adresser: (819) 228-3797

ST-FORTUNAT: Cte. Richmond, maison en bois, 2 étages, sous-sol, terrain 5 arpents carrés, eau, 220, \$6,500.00 (819) 344-2693

OFFRES D'EMPLOIS

HOMME marié avec expérience prendrait en charge ferme de bovins de boucherie ou ferme laitière. Tél.: (514) 464-2722.

HOMME marié, sérieux, avec expérience pour travail permanent sur ferme laitière; maison fournie. Tél.: (514) 293-3915.

COUPLE pour travail général de ferme, près de Victoriaville. Maison fournie. Rémunération selon entente. Mont-real: 273-8401 ou 522-7597.

HOMME DEMANDÉ: pour ferme d'animaux de boucherie. Travail à l'année. Connaissant machinerie. Salaire à discuter. (418) 899-2785

TISSERANDS TISSERANDES, pour tisser sur métier domestique, travail temps complet. Au moins 5 ans, très bonne expérience, région de Portneuf. Possibilité de logement. Tél.: (frais virés) (418) 268-8368

ON DEMANDE

ACHETERAIS vieux manteaux chat sauvage, bonne condition, paiera \$70, et plus. Acheterais aussi vieux manteaux rat musqué, écureuil, lapin etc. Prix à discuter. Appelez (514) 843-4000. (Frais virés acceptés.)

PLANEUR à bois, 3 couteaux 12 pouces et plus. (514) 658-4126

ACHETERAIS batteuse Oliver no 18 ou no 25, en bonne condition de marche. (514) 537-3984.

ACHETEUR

BOIS mou, bois franc. Vieux acheter lot minimum de préférence 5,000 pi. Payable sur livraison. Disposé à aller le chercher. Demander M. Albert (514) 725-9145.

POUSSINS, POULETTES

ROUGE X SÜSSEX DE BONNIE: Pondeuses d'œufs bruns, race à deux fins; aussi 9 autres races. Pour les œufs blancs: la Leghorn et le croisement California Gray X Leghorn. Demandez la liste de prix. Couvoir enregistré du Canada n° 122. Bonnie's Chick Hatchery Ltd., Elmira, Ont. Tél.: (519) 669-2561.

POUSSINS d'un jour, pour la ponte et la chair. Livraison partout. Demandez liste de prix. COUVOIR DE LAVAL, 437, Montée Ste-Henriette, St-Lin des Laurentides, Qué., J0R 1C0. Tél.: (514) 439-2601.

POUSSINS d'un jour et avances, canetons, oisons, oiseaux, guineau, faisans, capons rock blancs de 3 semaines, poulettes prêtes à pondre et en ponte. Catalogue gratuit. TWEDDLE CHICKS, FERGUS, ONTARIO.

SERVICES

ATTENTION CULTIVATEURS, nous faisons le ménage intérieur de bâtiments au complet, halayons à l'air, blanchissons au "Voco" avec désinfectant et poison à mouche. Propriétaire: J. LANDRY. (514) 469-2560.

Une compagnie québécoise qui se spécialise dans le courtage de marchandises vous offre l'opportunité de vous joindre à son groupe de vente par système. Une nouvelle méthode de vente qui vous plaira. Nous ne représentons que des maisons connues et produits de qualité garantie. En plus de bénéficier d'une possibilité d'achat pour vous et votre famille, vous ferez de l'argent. Un investissement minimum garanti par inventaire est nécessaire. Pour rendez-vous, écrivez ou téléphonez à PLURIPAQ L.T.E.E., gérant marketing, 5, Route Trans-Canada est, Lévis, Québec, G6V 4Y5. Tél.: (418) 837-3301.

ROBINAIR INC.

NOUVEAU DANS SOULANGES: Vente et réparation de tous systèmes de réfrigération, chambres froides pour légumes. Service 24 heures, 2 spécialistes à votre service. Pour info: Téléphonez JEAN-PIERRE ROBIDOUX. (514) 267-9962.

Pour peinturer vos bâtiments de ferme, J.L. PEINTURE ENRG., 411, Principale, St-Etienne, Cte Beauharnois. Tél.: (acceptons appels, frais virés) (514) 429-7733.

VENDEUR et réparations PATZ, hachepaille. LEO JETTE. Tél.: (514) 469-3002 ou (514) 658-4678.

CULTIVATEURS: Pour faire blanchir et désinfecter vos étables. F. POISSANT, 182, Rte 221, Napierville. (514) 245-7108

SILOS

LES SILOS DU QUÉBEC INC.,

- Silos coulés 18 et 20 pi. de diamètre.
- Citernes à fumier liquide de 40 à 100 pi. de diamètre.

M. JEAN-PAUL FABRY,
C.P. 9972,
Ste-Foy, Québec
(418) 658-3696

SILOS

BÉTON ARMÉ COULÉS
12' - 16' - 18' - 20' - 24'
30" diam. int.
et citernes de 40' à 100'

"Silo Beaudry"
pas desoucy
c'est pour la vy'

Vide - Silo - "PATZ"
chariot électrique C.S.F.

SILOS BEAUDRY INC.
ST-MARC, QUÉ. JOL 2E0
Tél.: (514) 584-3248

Représentant à Québec
Cultabec Inc.
Tél.: (418) 831-1161

SILOS

Silos en douves de béton 12' à 24' de diam.

- Finitions intérieures uniques
- Rapidité d'érection
- Facilité de rehaussement

RÉSERVOIRS
Pour fumier liquide 50 pi. de diam. par 8', 12', 16', 20' de haut. 70 pi. diam. par 8', 12', 16' de haut.

SILO

SUPÉRIEUR
C.P. 61, Granby, P.Q.
Tél.: (514) 378-5856
C.P. 2199, St-Romuald,
Cte Lévis, P.Q.
(418) 839-8808

SILOS

ACIER GALVANISÉ,
Silver Shield
• Silo à ensilage
• Silo à maïs humide
• Silo à grain
• Séchoir à grain M & W
• Élévateur à godet
• Crible à grain
• Silo admissible à la subvention.

O. LEBRUN & FILS INC.
638 rue St-Laurent
Maskinongé, J0K 1N0
(819) 227-2244-45

TERRES À VENDRE

FERME laitière à vendre avec troupeau laitier, quota nature et industriel, équipée au complet. Tél.: (506) 235-2529

PORCHERIE À VENDRE

Située Route 34, St-Paul Dorchester, bâtie de 40 x 196 pieds sur terrain de 167,000 pi. carré environ: 2 fosses à purin le tout pour \$35,000.00 (819) 362-3266 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE, 800 St-Laurent, Plessisville, Cte Mégantic, G6L 2Y6.

RÉGION DE QUÉBEC: Porcherie maternité et d'engraissement comprenant 210 mères et 1,100 porcs d'engraissement, entièrement équipée, construction 1969 et 1973. AGENCE DE SERVICES IMMOBILIERS ENRG., COURTIER. 1-514-773-1134 ou 1-514-773-1416.

CANTONS DE L'EST BONSECOURS: Ferme 185 acres, 140 cultivées, 45 boisées, érablière. Grange neuve. Bonne maison. Tél.: (514) 535-6553.

CANTONS DE L'EST: À vendre, maison, grange 36x90. Bon état. Avec ruisseau et 4 acres. Un terrain boisé environ 12 acres sur chemin. Autre côté borné par rivière. Presse no 10 MF, voiture à foin. Tél.: (514) 532-2873

STE-CLOTILDE DE HORTON: Quota 504,066 lb de lait, 45 vaches, 350 arpents dont 200 en culture. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame est, Victoriaville.

WARWICK: Quota 400,085 lb de lait, silo et porcherie. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120, Notre-Dame est, Victoriaville.

ST-ALBERT. 200 arpents, idéal pour culture industrielle. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame Est, Victoriaville.

VAL-ALAIN, petite ferme pour citadin, 3 x 26 arpents, près Trans-Canada, 300 milles de Québec. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame Est, Victoriaville.

ARTHABASKA. 280 acres en culture, 60 vaches, 803,500 lb de lait nature et de transformation. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame Est, Victoriaville.

PRINCEVILLE. 175 acres en culture, vacherie de 3 ans, 60 attaches. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame Est, Victoriaville.

ST-NORBERT. 225 arpents dont 160 en culture, 30 vaches, érablière de 5,000 entailles. LES IMMEUBLES LEMIEUX ENRG., 758-7538, 120 Notre-Dame Est, Victoriaville.

CANTONS DE L'EST

J'ai plusieurs fermes laitières à vendre, et animaux à boucherie, bâtiments et machinerie en excellente condition. J'attends votre appel. MICHEL COUSINEAU, agent (819) 864-4942. PINEAULT PARADIS ET ASSOCIÉS COURTIER (819) 566-6644.

ALBERTA

Terre à vendre St. Paul-Mallaga 640 acres avec maison d'un an. 1200 pieds carrés et complètement fini au sous-sol, passage d'auto couvert ainsi qu'une grande boutique et atelier pour aménagement de viande. 600 acres en culture, très peu de roches, terrain plat. Bonne terre à grain dans une communauté bilingue \$250,000.00 Pour vos besoins d'Immeuble en Alberta. C'est: CARDA Ltée, 403-645-4056, C.P. 327, St. Paul, Alberta

ST-VALÉRIEN: Ferme laitière, maternité porcine, 100 arpents de culture. Bâtiment neuf. Tél.: (514) 549-2391

FERME à vendre avec troupeau laitier, quota nature et industriel, équipement au complet. Tél.: (418) 774-6557

ST-PIE DE BAGOT: Porcherie maternité très propre de 150 truies, avec maison de 6 pièces, très bons bâtiments et excellent rendement. AGENCE DE SERVICES IMMOBILIERS ENRG., Courtier. (514) 773-1134

ST-THOMAS DE JOLIETTE: Terre de 78 arpents, porcherie. Possibilité de 75 truies. Maison et bâtiments. Pas d'intermédiaire. Tél.: (514) 756-2837

UPTON: Cte Johnson, ferme avicole, gros cochons 15408, quota, maison 2 loyers, garage double. Grandeur de terre à discuter. 549-4335

DANVILLE: 68 acres, maison et grange récentes, grand boisé, plantation, ruisseau, roulant si désiré. Informations: (819) 839-2850

LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE COURTIER
415, Boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Tél.: (514) 455-5664

RÉGION MIRABEL: Ferme laitière, 330 arpents, 85 animaux, quota nature 835 livres par jour, quota industriel de 11 414 livres de gras. Toute la machinerie. Pipeline, soigneur automatique. Silos en douves de béton. Pour inf. P. VIOLET, Directeur adjoint, (514) 674-6354.

LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE COURTIER
415, Boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Tél.: (514) 455-5664

FERME laitière, 150 arpents, 20 milles de Montréal, étable: 34 attaches, nettoyeur. Machinerie. Quota nature: 500 livres par jour, quota industriel, 2 900 livres de gras. 35 têtes. Petit comptant requis. Pour inf. P. VIOLET, Directeur adjoint. (514) 674-6354.

LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE COURTIER
415, Boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Tél.: (514) 455-5664

RÉGION MIRABEL: Ferme laitière, 150 arpents cultivables, 50 têtes. Quota nature: 855 livres par jour. Quota industriel: 4 800 livres de gras. Machinerie. Silos en douves de béton. Pipeline. Pour inf. P. VIOLET, Directeur adjoint. (514) 674-6354.

Ferme laitière avec gros quota pour acheteur sérieux. Financement facile. Sans hésitation contactez-nous. RAYMOND BRULOTTE 849-7167 CONRAD DESCHENES 565-9875 FIDUCIE DU QUÉBEC, Courtier 565-8181

LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE COURTIER
415, boul. Roche
Vaudreuil, P.Q.
Tél.: (514) 455-5664

Très bonne ferme laitière, site remarquable, très bons bâtiments et machinerie. Quota de lait de: 2995 livres nature par jour, 27,661 livres de gras en transformation et industriel. Opportunité exceptionnelle due à son haut niveau de rentabilité. Pour inf. P. VIOLET, Directeur adjoint. (514) 674-6354.

ST-PLACIDE, Cte Deux-Montagnes: Ferme porcine de 78 arpents avec deux porcheries maternités, capacité de 85 truies chacune, aussi grange disponible. Fait voir. AGENCE SERVICES IMMOBILIERS ENRG., Courtier. 1-773-1134.

TERRE de 100 arpents, 75 en culture et 30 en bois, 1 érablière de 1,000 entailles et 1 plantation. Située dans le 6e Rang de St-Ferdinand, Cte Mégantic. S'adresser à St-Ferdinand 428-3589.

VENDRAIS ferme production patates et autre culture. Maison entrecôté, machinerie aratoire au complet. Cause mortalité. Mme Camil Lambert, Ste-Brigitte des Saules. Rg St-David, Nicolet. (819) 334-2231.

ATTENTION

Cultivateurs, vous voulez vendre votre ferme rapidement, prenez Express. C'est toujours plus vite. Appelez Arthur Talbot (514) 462-1162, 672-5396. IMMEUBLES EXPRESS INC.

R.R. no 3, ALFRED, ONTARIO: Ferme 480 acres, avec machinerie très moderne, comprenant 2 maisons avec étable pour vaches à lait. BONIN REAL ESTATE LTD., (613) 632-8563.

POUR VENDRE VOTRE FERME

il vous faut des spécialistes
Nous nous occupons uniquement du SERVICE pour la vente de la ferme agricole.
Vous ne signez rien avec nous sans l'avis de nos spécialistes.

Charly R. & John J. Feller
251 rue Bréboeuf
C.P. 179
Beloeil, Qué., J3G 4T1
Tél.: (514) 464-0050
(aussi le soir)
Bureaux en Suisse, Hollande et en Autriche.
(video courtier)

ON VEUT VOUS AIDER À VENDRE VOTRE FERME

Service et expérience par les spécialistes
Charly R. & John J. Feller
251 rue Bréboeuf
C.P. 179
Beloeil, Qué., J3G 4T1
Tél.: (514) 464-0050
(aussi le soir)
(video courtier)

RICHELIEU: Ferme laitière 190 arpents, production 1,100 lb par jour, quota lactoduc roulant complet. Bons bâtiments, Cottage 10 pièces. Fernand Gagné 466-4778, 679-1110. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

MARIEVILLE: Ferme 240 arpents entièrement drainée souterrain longeant route sur longueur 6100 p.c. Bons bâtiments. Maison 5 pièces. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER. Fernand Gagné 466-4778, 679-1110.

JOLIETTE: ferme Ayrshire pur-sang 165 arpents, 16,830 lb de gras industriel, silo 18 x 60, équipée G. DESCHENEAUX 861-0856. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

ÉPIPHANIE la plus belle ferme de la région, 160 arpents, rivière, 20 minutes de Montréal, \$140,000. G. DESCHENEAUX 861-0856. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

ST-ALEXIS, bungalow 7½ 22 arp. construit 1969, fosse à purin, 50' diamètre béton, \$41,000. G. DESCHENEAUX 861-0856. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

Près Maska et lac St-Pierre, 278 arpents, belle terre franche avec étable, rénovée et grange. Prix \$60,000. Yves Paulet 467-1120, 649-3763. MONTREAL TRUST COURTIER.

WICKHAM - Terre à bois 3 x 5 arpents, \$7,500. peut se diviser. Paulette Kemp 467-1120, 647-6830. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-PIE de Guire - Ferme 100 arpents, grange, hangar, remise, garage, très bonne condition, maison 7 pièces, cottage rénové, chauffage central, sous-sol 7 pieds, bon pur culture maraîchère. Lionel Hébert 467-1120, 866-1307. MONTREAL TRUST COURTIER.

PIERREVILLE - belle ferme 198 arpents, terre franche pour toute culture. Belle étable. \$80,000. Yves Paulet 467-1120, 649-3763. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-ROCH sur Richelieu - Ferme laitière 160 arpents avec érablière face au Richelieu, peut se vendre en totalité ou en partie. Raymond Cusson - Hugette Brabant 467-1120, 866-1307. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-LOUIS de Gonzague - Ferme grande culture parfaitement structurée. 500 arpents dont 150 arpents drainés souterrain, convient toutes cultures. Yves Paulet 467-1120, 649-3763. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-GREGOIRE - Le Grand Érablière avec cabane et équipement neuf avec possibilité de vente de lots pour construction, situation exceptionnelle au pied du Mont. Yves Paulet 467-1120, 649-3763. MONTREAL TRUST COURTIER.

ABITIBI: à vendre, ferme à boeuf, maison bâtiments, équipement agricole, animaux, 200 acres construit depuis 10 ans. CLERVAL: Tél.: (819) 783-2377

CTÉ RICHMOND: près Ham-Nord 250 arpents, moitié boisé, maison et bâtisses, ruisseau endroit idéal et paisible sans roulant. (819) 344-2693

VAL ALAIN: Terre boisée de 88 arpents avec maison usagée sur un rang tranquille pas de spéculateur. Prix: \$15,000.00 Tél.: (418) 744-3373

À VENDRE: Ferme laitière avec quota de lait très intéressant. Cette ferme est située à Palmarolle. S'adresser à: IMMEUBLE J.D. TURGEON ENRG., 376, rue Larivière, Rouyn, P.Q.

15 milles de Montréal près autoroute Cantons de l'Est, ferme 102 arpents, toute en culture complète ou en partie. Maison et bâtiments. Pour inf.: (514) 466-7351

STE-MADELINE: 210 arpents, culture 45 en boisés, 3 natures de sol, terre noire argile, sable gris, cette terre est idéale pour culture aliment naturel. 100 arpents drainés. Appelez Lionel Hébert 467-1120, 866-1307. MONTREAL TRUST COURTIER.

FERME à vendre de 120 arpents, maison et bâtisses en très bon état, comprend une étable de 60 attaches et une autre à stabulation libre. Adresse: 159, Bas Rivière Nord, St-Césaire.

RÉGION PAPINEAUVILLE — 600 arp. 160 têtes, 3 silos, 2 maisons, Quota 800,000 nature 180,000 transformation. Très bien équipée. Revenu brut \$140,000. R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION SHERBROOKE — 500 arp. 87 têtes, 1 silo, 2 sucreries. Tout très bien équipé. Quota 500,000 livres plus possibilité animale à viande R. Spilmann 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

FIDUCIE DU QUÉBEC

398 rue Principale, Granby
Tél.: (514) 378-8461
La compétence fait foi de tout, vue la demande accrue pour l'achat de ferme, nous sommes à la recherche d'exploitation céréalières, laitières, porcines et autres. H. McCarragher, agent: 1-378-8461, 1-772-5233.

VICTORIAVILLE — 360 arp. 180 têtes, Salle de traite, 4 silos. Très grosse installation Quota 1,200,000 livres lait nature et indust. Idéal pour 2 associés R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN — Porcherie maternité pour 100 truies sans animaux 30 arp. Site enchanteur face à la rivière. Financement facile. Prix pour vendre R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

KINGSEY-FALLS — 225 arp. 2 silos 60 têtes. Petite porcherie d'engraissement. Bungalow, bâtiments et matériel neufs. Bon quota R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

VALCOURT — 190 acres, 85 têtes, Quota 390,000 livres. Sucrerie. Très bel emplacement. Revenus déclarés \$56,000. R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

KINGSEY-FALLS — Idéal pour débutant 150 arp. 40 vaches Quota 375,000 livres. Bon matériel. Bonne maison. Prix raisonnable R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION RIMOUSKI — À qui la chance. Très belle ferme 300 arp. Très bon quota. Très rentable. Très bons bâtiments. Très bien équipée. Possibilité de bon crédit agricole. Comptant minimum \$30,000. R. SPILMANN 819-395-2605 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

BROMONT: grande ferme 220 arp., partie en culture et partie boisée, excellente construction, machinerie neuve. C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme porcine exceptionnelle, engraissement 2,500 porcs à contrat, construction neuve, machinerie complète, 60 arpents. C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme 168 arp. très fertile, belle maison 7 pces., étable, troupeau Holstein 45 têtes, quota, plus porcherie maternité 60 truies, machinerie complète. C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

STE-CÉCILE-MILTON: ferme porcine 65 arp. porcherie maternité capacité 150 truies, complètement équipée, grosse moulange électronique. \$210,000.00 C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme porcine exceptionnelle, porcherie maternité moderne 160 truies plus porcherie d'engraissement, complètement équipée, 6 silos à grain, bungalow 1976, machinerie complète. C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

ST-PAUL ABBOTSFORD: face à la montagne, ferme 100 arpents, 20 en verger, 80 en terre arable, équipement complet, entrepôt frigorifique, grange, remises, \$80,000.00 C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

RÉGION ST-HYACINTHE: porcherie maternité 160 truies, possibilité 250, fosse à purin, grosse moulange électronique, maison 8 pces., 45 arpents de terre machinerie, bonne rentabilité. C. & H. DENICOURT, AGENT: 378-8461 — 379-5851 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER

TERRE: 213 arpents avec maison et granges, bon troupeau et bon quota de lait, 35 milles de Montréal (M.L.S.) Sonja Hasel 348-1181 LE PERMANENT COURTIER 658-0628.

ANNONCES CLASSÉES

(suite)

RECHERCHE ferme équipée. Offrirais en échange en comptant pour duplex, toute pierre naturelle, Cité Terrence. Rapporte \$6,000 par année ou chalet, riverain, Cité Labelle. (819) 397-2986 ou (514) 435-1627

ENCANS PUBLICS

ATTENTION: Cultivateurs. Je vous offre mes services pour tous genres de vente par Encan, je suis aussi acheteur de terre et de rouler. Merci pour votre bon encouragement. Ma devise est toujours la même: "Bien vous servir". JEAN-PAUL DUBOIS, ENCANTEUR LICENCIÉ, PLESSISVILLE, Cité Mégantic. Tél.: (819) 362-7240.

ATTENTION CULTIVATEURS!

JE suis toujours "ACHETEUR" de terres avec rouler de ferme au complet quel que soit l'endroit au Québec. Paiement argent comptant. ALBERT BRÉTON, ENCANTEUR LICENCIÉ, INVERNESS, Cité Mégantic. Tél.: (418) 252-2681.

CULTIVATEURS!

Vous désirez vendre votre troupeau ou rouler de ferme? prièvement ou par encan, partout au Québec, je suis votre homme! DANIEL PAUL-HUS, encanteur bilingue, 635 rue Papineau, St-Hyacinthe. Tél.: (514) 773-5660, bureau (514) 527-3066.

ATTENTION! ATTENTION!

Messieurs les Cultivateurs qui projetez de vendre votre troupeau et rouler en 1978 vous avez sans aucun doute pensé le faire par Encan. Ne tardez pas pour choisir une date qui vous conviendra, il est important de la déterminer immédiatement: plusieurs ont déjà choisi leur date. Merci d'avance pour votre bon encouragement. Une visite vous en convaincra. S'adresser à:

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC

ENCANTEUR LICENCIÉ
ST-BARNABÉ-SUD
Cité St-Hyacinthe
Tél.: (514) 792-3595

ATTENTION! ATTENTION! MESSIEURS LES CULTIVATEURS

Vous avez sans doute pensé faire encan en 1978, de votre troupeau, machinerie, je vous offre mes services pour tout genre d'encans et je suis toujours acheteur de terres, rouliers, coupe de bois.

S'ADRESSER À

ALAIN DEBLOIS

ENCANTEUR LICENCIÉ
SAINT-CLAIRE
(DORCHESTER)
Tél.: (514) 883-3653

OU

RÉS. 885-4027

TRANSACTIONS DE TOUT GENRE

COLBERT & FRÈRES INC.

STE-GERTRUDE, CTE NICOLET
GILBERT COLBERT,
encanteur licencié
Disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre rouler sans frais. Tél.: (819) 297-2711.

ATTENTION CULTIVATEURS!

Je suis à votre disposition pour tout genre d'encan. Estimation gratuite. Informations:

JULES GRIMARD

Encanteur licencié
Ham-Nord, P.Q.
Tél.: (819) 344-2227

Aussi propriétaire des évaporateurs et couvercles de chaudières à sucre J.G.D. enregistré de Ham-Nord

CULTIVATEURS!

CHAQUE semaine, le lundi il y a un marché public par encan pour tous les animaux de ferme à ST-HYACINTHE, route Trans-Canada, sortie 81. En plus de tous ces animaux nous avons des ventes de catégories spéciales: PORCELETS: 1.00 p.m. CHEVAUX toutes catégories: 6 hres p.m. BOUVILLONS d'emboche: 8.00 p.m. VACHES laitières: 8.30 p.m. LES ventes commencent à 1.00 p.m. INFORMATIONS: LES ENCANS DE LA FERME INC. Bureau chef: St-Pie, Cité Bagot Tél.: (514) 772-2451

ENCAN

MARCEL CUSSON & FILS, Calixa Lavallée, Cité Verchères. Encanteur licencié. Acheteurs d'animaux, rouliers, ménage complet, antiquités. (514) 583-4591.

LUCIEN HOULE

St-Albert, Cité Arthabaska P.Q.
Encanteur licencié, disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre rouler sans frais aussi acheteur de terres et rouliers. Tél.: (819) 353-2270.

PRODUCTEURS AGRICOLES qui voulez vendre votre rouler de ferme ou votre troupeau par encan, nous sommes à votre disposition pour tout genre d'encan. Appelez à frais virés. M. ROGER D'Aoust & ASS. Encanteur bilingue. R.R. 1, Ormstown, P.Q. Tél.: (514) 829-3487.

ATTENTION

AGRICULTEURS!

COMME par le passé, je suis toujours acheteur de fermes avec rouler et animaux. Argent comptant. Inf. Tél.: (819) 362-7674.

MAURICE ROUSSEAU

Commerçant de terres et rouliers
R.R. 2 PLESSISVILLE.

VENTE PAR ENCAN

Mardi, le 8 août 1978 à 13.00 heures chez ANDRÉ LEGARE Dans le 16e rang de LEMIEUX, Cité Arthabaska, à 4 milles de Daveluyville.

SERA VENDU: Un troupeau Holstein amélioré provenant d'insémination artificielle, clair de test comprenant: 36 têtes de bétail dont 28 vaches; 6 mettront bas à l'automne, 8 taures de 2 ans ouverts.

LA MACHINERIE COMPREND: 1 tracteur David Brown 880; 1 presse Massey Ferguson no 9; 1 râtelier-fleur hydr.; 1 faucheuse Oliver; 1 charrieuse Oliver; 1 "grader" Oliver; 3 wagons sur pneus; 1 faneuse à foin; 1 épandeur d'engrais; 1 épandeur à phosphate; 1 herse à roulettes; 2 sets de chaînes à tracteur; 1 monte-balles de 32 pieds avec moteur.

LA LAITERIE COMPREND: 1 réservoir en vrac Zéro 400 gallons; 1 trapeuse Surge à chaudières avec compresseur 32 plus; 1 chaudière saut-pas; 1 réservoir à eau chaude; 1 tableau pour contrôle d'insémination; 1 lot de bois de sciage. Beaucoup d'articles trop long à énumérer. La terre est vendue.

CONDITIONS COMPTANT: ou prêt de banque accepté.

CANTINE SUR LES LIEUX.

Pour informations, s'adresser à:

LUCIEN HOULE

Encanteur licencié
Tél.: (819) 353-2270
Acheteur de terre et rouler
ST-ALBERT,
CTE ARTHABASKA, P.Q.

ENCAN

Vente par encan
samedi, le 5 août
à 11 heures au Loisirs Jearo,
situé à mi-chemin entre Dosquet et
St-Flavien, Cité Lotbinière

SERA VENDU: 1 tracteur 444, 1976, 600 heures d'ouvrage, servo-direction avec pelle hydraulique double action; charrieuse; herse; semence; râtelier; fendeuse de bois; grattoir; remorque à animaux; attelage à chevaux; voitures à chevaux; plusieurs pi. de tuyau de plastique; bois de sciage; bois de chauffage; table de camping; outils de hangar; équipement de culture physique; table de ping-pong; équipement de cordonnerie; chaise de barbière; équipement de bureau; 75 papiers d'écolier; 1 traneuse de pain; selle pour poney; 4 urinoirs; 5 cabines d'aisance; bol de toilette; 2 poêles à bois; 4 poêles électriques; 500 chaises; plusieurs bancs de patio; torches pour patio à l'huile; 3 motoneiges; équipement de restaurant; 1 grosse plaque chauffante électrique avec fourneau; ventilateur avec filtre à air; poêle à hamburger et à hot dog 220; friteuse électrique; 1 cafetière électrique; 150 cabarets; 2 terrains de 100 par 100.

1 maison centenaire avec terrain 100 par 100; 1 camion Datsun 1977, 5 000 milles, prenez note qu'il y a un financement de 20 ans pour la maison, avec intérêt au taux des banques; 10% comptant sur les terrains compte de 10%; tracteur et camion 20% comptant, pour acheteur sérieux.

Prenez note que le Bar Salon et le restaurant le Jearo sera à vendre prièvement et pour information, s'adresser au propriétaire M. André Bernier.

CONDITION: Comptant

Cantine sur les lieux

Pour information, s'adresser à

ALBERT BRETON

de INVERNESS
AU TEL.: 418-453-2681
Encanteur licencié bilingue

Toujours acheteur de terres et de rouler de ferme au complet et à votre disposition pour tout genre de vente par encan.

ENCAN

Vente par encan
samedi, le 5 août
à 11 heures au Loisirs Jearo,
situé à mi-chemin entre Dosquet et
St-Flavien, Cité Lotbinière

SERA VENDU: 1 tracteur 444, 1976, 600 heures d'ouvrage, servo-direction avec pelle hydraulique double action; charrieuse; herse; semence; râtelier; fendeuse de bois; grattoir; remorque à animaux; attelage à chevaux; voitures à chevaux; plusieurs pi. de tuyau de plastique; bois de sciage; bois de chauffage; table de camping; outils de hangar; équipement de culture physique; table de ping-pong; équipement de cordonnerie; chaise de barbière; équipement de bureau; 75 papiers d'écolier; 1 traneuse de pain; selle pour poney; 4 urinoirs; 5 cabines d'aisance; bol de toilette; 2 poêles à bois; 4 poêles électriques; 500 chaises; plusieurs bancs de patio; torches pour patio à l'huile; 3 motoneiges; équipement de restaurant; 1 grosse plaque chauffante électrique avec fourneau; ventilateur avec filtre à air; poêle à hamburger et à hot dog 220; friteuse électrique; 1 cafetière électrique; 150 cabarets; 2 terrains de 100 par 100.

1 maison centenaire avec terrain 100 par 100; 1 camion Datsun 1977, 5 000 milles, prenez note qu'il y a un financement de 20 ans pour la maison, avec intérêt au taux des banques; 10% comptant sur les terrains compte de 10%; tracteur et camion 20% comptant, pour acheteur sérieux.

Prenez note que le Bar Salon et le restaurant le Jearo sera à vendre prièvement et pour information, s'adresser au propriétaire M. André Bernier.

CONDITION: Comptant

Cantine sur les lieux

Pour information, s'adresser à

ALBERT BRETON

de INVERNESS
AU TEL.: 418-453-2681
Encanteur licencié bilingue

Toujours acheteur de terres et de rouler de ferme au complet et à votre disposition pour tout genre de vente par encan.

ENCAN

Vente par encan
vendredi, le 4 août
à 1 heure chez

M. LIONEL LANGLOIS

de St-Pierre de Broughton,
la ferme est située dans le rang 1 à
St-Pierre de Broughton, Cte Beauce

SERA VENDU un bon troupeau Derome de 29 bêtes dont: 11 vaches avec leurs veaux; 6 taures de 1 an; 1 taureau croisé.

LA MACHINERIE COMPREND: tracteur M-Ferguson 135, diesel, seulement 1 800 heures d'ouvrage, très propre; presse à foin M-Ferguson no 10; 1 râtelier-fleur M-Ferguson; faucheuse N-Holland de 7 pi. neuve; traicneau à balles Ber-Vac; monte-balles de 32 pi. avec moteur; 1 wagon sur pneus New-Holland; 1 charrieuse 3 versoirs M-Ferguson; herse à disques John Deere; herse à pacage neuve 13 pi. Ber-Vac; épandeur à engrais de ferme 90 minots Cockshutt; 1 terrière à tracteur; sur le 3 points avec 2 mâches une de 6 et 8 pi.; fourche à tracteur arrière; remorque à tracteur; seie à chaîne; chargeur à batteries; 1 crick 12 tonnes hydrauliques; 2 rouleaux broche piquante; échelle d'aluminium de 32 pi.; 2 boltes électriques; 35 cages à poules; 20 poules; 1 4000 pi. bois de sciage neuf et bois sciage usagé; nettoyeur d'étable de marque Idéal avec 2 transmissions et 2 moteurs. Environ 2 400 balles de foin. Foulées d'articles trop long à énumérer.

CONDITION: Comptant

Cantine sur les lieux

Prenez note que la terre avec bâtisses est aussi à vendre en entier ou en partie prièvement, 2 beaux ruisseaux, accès facile, environ 100 cds de bois mou, s'adresser au no Tél. 418-335-3800.

Pour information, s'adresser à

ALBERT BRETON

de INVERNESS
AU TEL.: 418-453-2681
Encanteur licencié bilingue

Toujours acheteur de terres et de rouler de ferme au complet et à votre disposition pour tout genre de ventes par encan.

ENCAN

Il y aura vente par encan
samedi, le 5 août
à 1 heure chez

M. LUCIEN LACASSE

de St-Sophie, Cité Mégantic
la ferme est située dans le haut du 4e rang
à 3 milles.

SERA VENDU: un troupeau Holstein de 10 bêtes dont 8 vaches; 4 sont fraîches vélées, les autres vélées du printemps, ce

troupeau est clair de test, certificats four-nis. Aussi 2 bons gros chevaux de 1500 et 1,800 lb; avec attelages; 1 bassin refroidisseur De Laval de 200 gallons; trapeuse Surge à 2 chaudières; ciseaux; 1 tracteur Oliver, diesel 1355, 4 roues motrices, servo-direction.
LA MACHINERIE A CHEVAUX COMPREND: wagon sur pneus de compagnie; râtelier Morill; faucheuse; traicneau double et simple; râtelier droit; charrieuse à mancheron; semence à grain et engrais chimique; voitures d'été et d'hiver antique très propre; remorque; séparateur; batterie électrique, bidons; 6 cages de bardeaux; chaînes à billots; beaucoup d'antiquités; tels que: horloge à pendule; 2 bu-reaux; lampe à l'huile; belle barate à beurre; chaises droites; armoire en pin; 2 fanas; cruches et jarres en grès; fer à repasser; moule à beurre; coiffe; miroir; beaucoup d'articles qui seraient trop long à énumérer.

CONDITION: Comptant

Pour information, s'adresser à

JEAN-PAUL DUBOIS

Encanteur licencié
de PLESSISVILLE
Tél.: (819) 362-7240

A votre disposition pour tout genre de ventes par encan.

EDDEY NOLLETTE

DE HAM NORD
Tél.: (819) 244-3440
BIENVENUE À TOUS!

ENCAN
Attention! Attention!
Aux producteurs de patates.
Il y aura vente à l'encan,
samedi, le 12 août
à 1 heure p.m. à Lac-Mégantic,
dans le Rang de la Dame, à 4 milles
de la ville chez

M. RAYNALD RANCOURT

Tél.: 583-3938

SERONT VENDUS: toute la machinerie servant à la production de patates en parfaite condition ceci comprend: 1 combine à patates motorisée "Dahlgren", avec tracteur Inter no 706, diesel, 6 cylindres, 89 forces, 1968, servo-direction et servo-freins à l'huile, installé sur la combine; 1 remorque à patates tandem avec bolte 7 1/2 X 18 et déchargeur automatique avec moteur 1 force Dahlgren presque neuf; 1 transplanter à patates, 1 rang, attelage 3 points Massey-Harris; renhausseuse à patates, attelage 3 points; convoyeur à patates 26 pi. avec moteur 1 force quelques heures d'ouvrage seulement, à l'état de neuf; trilleuse à patates manuelle, modèle 102; 2 fans à patates avec moteur 1/2 force; arrosoir sur P.T.O. du tracteur 100 gal. Rau Comby très propre; 300 paniers à patates de grosses broches; système d'irrigation qui comprend: 1 pompe 4 po. sur P.T.O. du tracteur avec 370 pi. de tuyau de 4 po. et 1,000 pi. de tuyau de 3 po. avec springler T et coude pour installation à l'état de neuf.

Ainsi que la MACHINERIE ARA-TOIRE: 1 tracteur White no 1270-2 roues motrices diesel 1973, ayant 1,800 heures; remorque double 7 X 12 avec pompeuse; camion Mercury 350, très propre 1968, avec bolte 8 X 12. Compagnie Idéal Body Liée Québec, isolé pour l'hiver, finition intérieure en plywood; charrieuse 2 versoirs Ford no 101; pelle à tracteur; semoir à engrais chimique, attelage 3 points Bogballe; remorque tandem sur roues automobiles; roto-herse hydraulique 11 pi. de large avec rouleau arrière pour finition Rau Comby; semoir à fraises 3 points, n'a semé qu'un printemps; traîne à roche en fer; herse à disques; 1 paire de chaînes à tracteur presque neuve; ainsi que d'autres articles qui seraient trop long à énumérer. Condition de la vente: argent comptant, apportez vos livres de chèques.

La vente est faite par

ENCAN

Vente par encan
vendredi, le 4 août
à 1 heure chez

M. LIONEL LANGLOIS

de St-Pierre de Broughton,
la ferme est située dans le rang 1 à
St-Pierre de Broughton, Cte Beauce

SERA VENDU un bon troupeau Holstein, croisé, clair de test fédéral du 19 juillet 78, dont quelques-unes sont pur-sang comprenant 147 têtes dont 105 bonnes jeunes vaches; 17 seront fraîches vélées, 14 vélèrent sous peu, 11 vélèrent en octobre et novembre, 15 seront vélées de 2 mois, 48 en tout temps de l'année, 15 taures de 2 1/2 ans vélant à l'automne; 8 taures vélant en janvier et février, 7 taures de 1 1/2 an non saillies, 12 jeunes taures d'âges différents. Ce troupeau a été sous contrôle du Collège McDonald jusqu'en février 78, avec une moyenne de 10,469 lb de lait avec moyenne de gras de 3,5.

EQUIPEMENT LAITIER: bulk tank Zero, 800 gallons, avec lavage automatique; bulk tank Zero 500 gallons, avec lavage automatique; 2 silos pour ensilage; 20 pi. de diamètre, 60 pi. de hauteur, Co-Op, avec vidéurs Patz, dont un est rempli d'ensilage de foin; nettoyeur d'étable automatique, à logette, de marque Vincent, avec 632 pi. de chaîne, 3 mois d'usage seulement.

MACHINERIE: tracteur Int. diesel, no 1066, avec cabine, servo-direction, sortie d'huile, comme neuf; tracteur Int., Hydro 100, avec cabine, servo-direction, air conditionné, très peu usagé; tracteur Case, no 770, diesel, avec cabine, servo-direction, très peu usagé; tracteur Massey-Ferguson, no 203, diesel, avec chargeur, avec pépinière; tracteur C, avec pelle, pour stabilisation lousse; génératrice 25,000 watts, de marque Magnate; gros loader Int., no 2350, avec pelle à neige; attention sera vendue une mellonneuse, 30A, de marque Heston, très peu usagée; faucheuse-conditionneuse PT 10, de marque Heston, très peu usagée; remorque pour transporter les melons de foin, plan-teur à mais, John Deere, 4 rangs; shop-peur John Deere, 16A, très bon état; charrieuse White, 5 versoirs, 16 po., semi-portée; herse à disques, John Deere, 40 disques, semi-portée; herse à finir 12 pi.; herse Autopile, rouleau 2 sections; cas-seuse à mais Int., 1 rang, commandé par P.T.O.; fourragère à mais Heston, 2 rangs, avec pick-up, très peu usagée; projec-teur à mais New-Holland, no 27; voiture ensilage automatique Dion, 3 rabatteurs, avec gros pneus; bolte ensilage Dion, 3 rabatteurs; voitures 4 roues; bolte ensilage automatique New-Holland, 3 rabatteurs, 4 roues; set de chaîne à anneaux

pour tracteur; set de chaîne à tracteur à grappe; bolte ensilage New-Holland 16 pi.; 3 rabatteurs; broyeur à épis de maïs, Forano, commandé par P.T.O.; épandeur à fumier New-Idea, 180 minots; gros réservoir à purin, sur remorque tandem, capacité de 2000 gallons; 2 râteliers de côté Polard et Farmland; attention sera vendu un camion Ford 1976, 4X4, avec bolte, très peu usagé; malaxeur à ciment 1 poche; garde à tracteur; pompeuse; égreneuse; perforseuse à piquets; arroseuse Forano, 400 gallons.

ATTENTION: sera vendue une maison mobile, 12 pi. de largeur, 48 pi. de longueur. Attention sera vendu 400 melons de foin, proximatif 2 1/2 tonnes; sera vendu 33 arpents de maïs sur le champ; ainsi que tous les outils du hangar trop long à énumérer.

CAUSE: manque de main-d'oeuvre.

CONDITIONS: argent comptant ou prêt de banque accepté.

INFORMATIONS: 819-363-2655 ou

ENCAN

Vente par encan
jeudi, le 10 août à 10 heures 30,
sur la ferme de

M. ALPHONSE ASSELIN.

La ferme est située dans le
rang de la Déchirure à 3 milles
du village de Fortierville,
Cité Lotbinière.

SERA VENDU: un troupeau de 33 belles vaches à lait Holstein; plusieurs fraîches vélées ou devant mettre bas sous peu; taureau de 1 1/2 an; le troupeau est clair de test fédéral.

MACHINERIE: presse M-F, no 124; tracteur Inter, no 444 diesel, avec chargeur avant; tracteur Inter, no 444 diesel; conditionneur à foin Inter; faucheuse M-F; à courroie; herse à disques M-F; hydraulique; herse à ressorts 3 panneaux; charrieuse 2 raies; rouleau d'acier; épandeur M-F, 140 minots; râtelier-fleur hydraulique; herse à finir; voiture double; semoir Cockshutt; monte-balles avec moteur; souffléuse à neige; chaîne à tracteur; pompe à l'eau; pipeline Surge, gros compresseur; bulk tank, capacité 2400 lb; génératrice 15,000 watts.

Beaucoup d'autres articles trop nombreux pour être énumérés ici.

CAUSE: La terre est vendue

CONDITIONS: Plans provincial et fédéral ou prêts de banque acceptés.

POUR INFORMATIONS:

MARCEL LAMBERT

Encanteur licencié
ST-GERMAIN, CTE DRUMMOND
Tél.: 819-395-4409

ENCAN

Samedi le 5 août,
à 12 h. 30, pour

M. VINCENT DESJARDINS

6550 Côte double,
Saint-Benoit, Cité Deux Montagnes

SERA VENDU: un troupeau d'animaux Holstein, croisé, clair de test fédéral ré-ment, comprenant 25 têtes dont 16 bonnes jeunes vaches; 4 vélèrent en août, une en septembre, 3 en octobre, 2 en décembre, 6 en tout temps de l'année; 4 taures de 2 1/2 ans, vélant en août et septembre; 2 de 1 1/2 an non saillies; 2 taures de 10 mois; un taureau de 10 mois.

EQUIPEMENT LAITIER: bulk tank Universal, 27 bidons, bassin de lavage, tondeuse animaux; 3 chaudières de trapeuse De Laval avec compresseur et tuyauterie; nettoyeur d'étable de marque Jutras; petite montée de 20 pi., 200 pi. de chaîne proximatif, bon état, fanne élect., 13 bols à l'eau en fonte de marque Jutras.

MACHINERIE: tracteur Ford diesel, no 4000, 1975, sortie d'huile, servo-direction, 10 vitesses, le tout comme neuf, 500 heures d'ouvrage; tracteur Massey-Ferguson, 135 diesel, 1600 heures d'ouvrage, avec chargeur à double action, bucket terre, fumier et neige, servo-direction, le tout comme neuf; charrieuse 3 versoirs, Alding 12 po.; herse à roulettes, 40 disques, traicneau; herse à roulettes, 32 disques, hyd., International; herse à ressorts, 3 panneaux; herse à finir 4 panneaux; semoir 13 disques, avec bolte em-millage; épandeur à fumier New-Holland, 160 minots, 2 ans d'usage, no 1528; charrieuse à rigole hyd.; faucheuse John Deere, 7 pi., no 9; faneur 4 toupies, neuf de 2 ans; râtelier de côté, New-Holland, no 56, semi-porté, dents de caoutchouc; presse Oliver no 520, à la corde, très bon état; 3 voitures 4 roues, montant à foin de 15 et 16 pi. de longueur; remorque 2 roues avec pompeuse; monte-balles 20 pi., avec moteur; élévateur fond de toile, 40 pi. de longueur, commandé par P.T.O.; souffléuse à neige, 17 pi., bon état; voiture automatique ensilage, de marque International, 16 pi. de longueur, no 105, gros wagon tandem, de marque Normand, le tout comme neuf; gros banc de scie; niveleuse hyd.; pelle à tracteur de marque Devel, no 99, avec bucket à terre, fumier et neige.

CAUSE: expropriation.

CONDITIONS: argent comptant ou prêt de banque accepté.

INFORMATIONS: 514-258-3777

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC

Encanteur licencié
St-Barnabé Sud, Cité Saint-Hyacinthe,
Tél.: 514-792-3595.

Il y aura cantine sur les lieux.

Si vous désirez faire encan, réservez votre date tôt. Il me fera plaisir de vous offrir mes services.

pour tracteur; set de chaîne à tracteur à grappe; bolte ensilage New-Holland 16 pi.; 3 rabatteurs; broyeur à épis de maïs, Forano, commandé par P.T.O.; épandeur à fumier New-Idea, 180 minots; gros réservoir à purin, sur remorque tandem, capacité de 2000 gallons; 2 râteliers de côté Polard et Farmland; attention sera vendu un camion Ford 1976, 4X4, avec bolte, très peu usagé; malaxeur à ciment 1 poche; garde à tracteur; pompeuse; égreneuse; perforseuse à piquets; arroseuse Forano, 400 gallons.

ATTENTION: sera vendue une maison mobile, 12 pi. de largeur, 48 pi. de longueur. Attention sera vendu 400

REVUE DES MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviculture.

Judi, 27 juillet

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A) En caisses régulières Prix du gros au détail à Montréal

POULETS

moins de 4 lb (SOUS GLACE)	77¢-78¢
4 lb et moins de 5 lb	85¢-86¢
5 lb et moins de 6 lb	91¢-95¢
6 lb et plus	93¢-97¢

POULES

Moins de 4 lb	nil
4 lb et moins de 5 lb	nil
5 lb et moins de 6 lb	67¢-71¢
6 lb et plus	67¢-71¢

JEUNES DINDONS

Moins de 10 lb	85¢-87¢
10 lb et moins de 16 lb	88¢-90¢
16 lb et plus	86¢-89¢
Canards	95¢-1.02

Semaine se terminant
5 août 1978

VOLAILLES VIVANTES No 1 Prix aux producteurs à Montréal

POULETS

À griller	
moins de 5 lb	38¢-38½¢
5 lb et moins de 6 lb	38¢
6 lb et moins de 7 lb	38¢
7 lb et plus	42¼¢-43¼¢

POULES

Moins de 5 lb	08¢
5 lb et moins de 6 lb	08¢
6 lb et moins de 7 lb	22¢
7 lb et plus	22¢

JEUNES DINDONS

Moins de 12 lb	48¼¢
12 lb et moins de 20 lb	50¼¢
20 lb et plus	49¢

OEUFs

Prix des oeufs en vigueur à partir du
31 juillet 1978

Ces prix sont fournis par
la division avicole
fédérale de Montréal

Ces prix sont fournis par
la Fédération des producteurs
d'oeufs du Québec

	Producteurs Ontario	Producteurs Québec	Distributeurs
A-Extra-Gros	75¢	78.5¢	96¢
A-Gros	73¢	73.5¢	91¢
A-Moyens	65¢	66.5¢	84¢
A-Petits	43¢	43.5¢	61¢
A-Très Petits	12¢	14.5¢	32¢
En vrac			03¢ de moins

N.B. Ces prix sont établis par les Offices provinciaux de commercialisation des oeufs et sont sujets à des cotisations imposées par ces Offices.

LAIT DE CONSOMMATION

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

JUIN 1978

% des quotas produits payables en Classe I	85.05%
Prix de la Classe I	\$13.41
Prix moyen du lait excédentaire	\$ 9.74

(Prix de base pour 100 livres de lait dosant 3.5% de matière se; différentiel de \$0.15 par .1% pour le lait payé en Classe I et payé à l'excédentaire).

Source: La Fédération des producteurs de lait du Québec.

FRUITS ET LÉGUMES

le 1er août 1978

Prix payés au marché central
métropolitain pour les produits
de première qualité
jusqu'à 9 heures a.m.

FRUITS:

BLEUETS: 16.00/11 pintes
FRAMBOISES: 13.00/12 chopines
MENTHE: 3.00/1 douz. de paquets
POMMES: jaunes transparentes 9.00-10.00, Quinzy 10.00-11.00, Close 7.00 le minot en vrac
TOMATES: de serre: roses 5.00-5.50/8 lb, de champs rouges 6.00-7.00/20 lb, roses 10.00-11.00/20 lb

LÉGUMES:

ANETH: 2.00/botte de 12 paquets.
AUBERGINES: 10.00/boisseau.
BETTERAVES: 3.00-3.50/25 lb, 0.75/6 paquets.
BETTES À CARDE: 6.00/1 douz.
BROCOLI: 6.00-6.50/1 douz.
CAROTTES: 1.75-2.00/12 paquets, 4.50-5.00/boîte de 30 paquets, 4.50-5.00/25 lb, 9.50-10.00/24 cello de 2 lb ou 10 cello de 5 lb.
CÉLERI: 16.00/24.
CHICORÉE: 3.00-3.50/12, scarole 3.00-3.50/12.
CHOUX: 5.00-5.50/14 à 16, chinois 4.50-5.00/16, Savoie 6.50-7.00/12, rouges 8.50-9.00/12, choux-fleurs 8.00-8.50/12.
COCOMBRES: ordinaires 6.50-7.00/6 douz., sans pépin type anglais 4.00/12, à mariner gros 7.00/boisseau, petits 12.00/boisseau.
ÉPINARDS: 4.00-4.50/12 cello de 10 oz, 5.00/boisseau.
GOURGANE: 4.00/20 lb.
HARICOTS: jaunes 6.00-7.00/20 lb, verts 6.00-7.00/20 lb, plats 6.00/boisseau.
LAITUE: frisée 4.50-5.00/24, romaine 4.00-4.50/16, Boston 3.00-3.50/16, ordinaire et pré-refroidie 5.50-6.00/18.
OIGNONS: jaunes moyen 4.00-4.50/50 lb, nouveaux jaunes moyens 6.50/50 lb, jaunes gros 7.00-7.50/50 lb, jaunes et rouges 1.50/paquet de 12, verts 4.00-5.00/4 douz, 3.75/3 douz.
MÂTS: 3.50-4.00/6 douz.
PERSIL: 2.60/1 douz.
PIMENTS VERTS: 8.50/boisseau, 3.00-5.00/20 lb.
POIREAUX: 2.75-3.00/paquet de 12.
POMMES DE TERRE: 2.50-2.75/50 lb, 0.75-0.85/10 lb, petites 1.00-1.25/50 lb, lavées 5.00/50 lb, 0.90-1.00/10 lb.
RABIOLES: (Navets blancs): 1.25/paquet de 6, 2.50-4.00/25 lb.
RADIS: 4.50-5.00/3 douz, 3.50-4.00/30 cello de 6 oz.
RUTABAGAS: 5.50-6.00/50 lb.
ZUCHINIS: 2.00-3.00/20 lb.

VENTE AUX GROSSISTES

POMMES DE TERRE: du Québec
2.60-2.75/50 lb, 1.70-1.75/20 lb, 0.87-0.89/10 lb.



Judi, 27 juillet

Prix du fromage: blanc
\$1.26.3, coloré \$1.26.6.



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du ministère fédéral de l'Agriculture. Service des marchés, en collaboration avec les agents à commission du marché de l'Est et les acheteurs. Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative canadienne du bétail; Maher W.H.; J.L. Dagenais; et Louis Levine. Pour renseignements supplémentaires: service d'information sur ruban magnétique tél.: (514) 526-4068 (Montréal) après 14 hres, tous les jours.

LES RÉCEPTIONS: LUNDI LE 31 JUILLET, 1978
BOVINS: 407 VEAUX: 457

BOVINS: Les réceptions de bovins se composaient en majeure partie de vaches laitières de qualité moyenne et commune. Après une baisse dans les dernières semaines, le prix des vaches se raffermi gagnant \$1. hier. Taureaux: stables. Bouvillons et taures: trop peu de vente.
VEAUX: Les réceptions de veaux se composaient de sujets de diverses qualités. Ayant subi des baisses consécutives au cours des deux dernières semaines, les prix de toutes les classes étaient plus fermes hier, gagnant \$2.

BOUVILLONS

A-1-2	Aucun
B	Aucun
Commcl	Aucun

TAURES

A-1-2	Aucun
B	Aucun
Commcl	Aucun

VACHES

D-1-2	Aucun
D-3	42.00-45.25
D-5	34.00-41.75

TAUREAUX

	45.00-51.75
--	-------------

VEAUX DE LAIT

Choix	67.00-74.50
Bons	58.00-65.00
Moyens	45.00-55.00
Communs	45.00-55.00
Léger de remp.	70.00-104.00

AGNEAUX (Semaine dernière)

Bons (moins de 80 lb)	Aucun
Communs	Aucun

Légers	aucun
(moy de 50 lb)	aucun

MOUTONS

Bons	aucun
Communs	aucun

PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur
la fermeture des marchés le 28 juillet 1978

Prix de gros à la tonne métrique aux meuneries net sur
wagon (en vrac par wagon complet)

Blé CWRS #3	Avoine alim. #1	Orge alim. #1
Tonne métrique	Tonne métrique	Tonne métrique
Prix quotidiens des céréales fourragères (BOURSE Base: Tête des Grands Lacs)		

1er août
31 juillet
28 juillet
27 juillet
26 juillet

N.B.: Les prix du grain canadien fluctuent quotidiennement sur la base d'une source compétitive en provenance d'un marché étranger. Dans les conditions actuelles, ces prix sont basés sur la valeur de remplacement du maïs américain livré au Canada. Il suffit d'ajouter les marges fixes du transport depuis Thunder Bay pour obtenir les prix en vigueur au Québec et dans les Maritimes.
Source: Office canadien des Provenades

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

Semaine terminée
le 29 juillet 1978
FAB Montréal

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92 points \$1.26, 93 points \$1.27.

Prix du gros au détail-pains (moyenne hebdomadaire) \$1.34.3 la livre. Prix de vente

par la Commission Canadienne du lait, en 56 lb, \$1.27.

Poudre de lait écrémé: ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé. Canada 1ère catégorie, sacs .72¢-76¢. Procédé rouleaux nil. Aliments du bétail .43¢-.47¢.

Poudre de lait de beurre, animal nil. Poudre de lait de beurre comestible .48¢-.50¢.

Poudre de lactosérum (petit lait de fromage). Pulvérisation, comestible non hygroscopique, nil. Pulvérisation, nil. Procédé rouleaux, nil.

Lait évaporé, caisse 48/16 nil.

Judi, 27 juillet

Prix du fromage: blanc
\$1.26.3, coloré \$1.26.6.

PORCS ABATTUS

Prix payés à Toronto

Lundi, 31 juillet 78

La semaine dernière

Porcs	63.25	Porcs	aucun
moyenne	aucun	moyenne	aucun
Truies	48.50	Truies	aucun
moyenne	aucun	moyenne	aucun

Prix payés en Ontario

Porcs	62.50-63.45	Porcs	aucun
moyenne	62.77	moyenne	aucun
Truies	48.00-48.50	Truies	aucun
moyenne	48.15	moyenne	aucun

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de porcs de l'Ontario.

Les hommes et la politique au Québec

Une chronique de Marc LESTAGE

La seconde tranche de la loi de protection des consommateurs présentée récemment par le ministre des Consommateurs, Compagnies et Coopératives, Mme Lise Payette, innove en accordant un recours aux consommateurs contre les marchands d'automobiles qui négligent de donner un bon service ou qui passent outre à leurs promesses.

Cette modification qui fera certes la joie des automobilistes-consommateurs, fait ressortir le caractère avant-gardiste qui a inspiré les auteurs de la loi créant une commission de révision des plaintes sur le machinisme agricole il y a déjà quelques années.

C'est là un des rares domaines où on peut vraiment affirmer que la classe agricole a été privilégiée. Il faut reconnaître également que les scandales ne manquent pas au chapitre de la vente et de la revente de la machinerie agricole et que les compagnies et les principaux distributeurs ont souhaité eux aussi l'application de cette loi pour épurer un secteur commercial très important.

S'il est vrai que "vaut mieux prévenir que guérir", on peut aussi affirmer que la loi sur le machinisme agricole est toujours en avance sur la loi de la protection des consommateurs puisqu'elle prévoit un mécanisme d'accréditation des vendeurs et des maisons de service de la machinerie agricole tandis que l'équivalent (permis) existe seulement dans le cas des vendeurs itinérants dans la loi des consommateurs.

Le rôle d'ombudsman confié à Bertrand Pelletier ne saurait être pris à la légère si l'on pense que l'année dernière environ 30 p.c. de tous les concessionnaires de machinerie agricole ont été visés par au moins une plainte des utilisateurs. C'est une entreprise sur trois du secteur de la vente et de l'entretien de machinerie agricole.

Bien sûr, toutes ces plaintes ne sont pas aussi graves les unes que les autres. D'ailleurs, la plupart sont déposées par un agriculteur qui estime qu'on abuse de lui en exigeant un délai vraiment trop long pour effectuer une réparation ou livrer une pièce manquante.

C'est ce genre de problèmes qui coûtent le plus cher à l'agriculture puisque la période d'utilisation de la machinerie est très réduite et que le bris mécanique le plus simple prend l'allure d'une catastrophe quand il survient au mauvais moment ce qui est toujours le cas, les machines agricoles, comme toutes les autres n'ayant pas tendance à se rompre lorsqu'elles sont au repos.

L'efficacité est donc la qualité qu'on recherche le plus chez les concessionnaires agricoles et c'est une qualité qui est probablement en train d'être reconnue si l'on estime que 97 p.c. des plaintes logées l'année dernière auprès du médiateur ont été solutionnées à la satisfaction du client, selon M. Pelletier.

L'existence de ce service a de plus contribué à sensibiliser les producteurs agricoles à la complexité des réseaux de distribution des pièces.

Le service du machinisme agricole aura de plus joué un rôle important auprès des agriculteurs en leur donnant l'habitude de la prévention particulièrement au moyen de cliniques et de communications dans lesquelles on ne rappelle jamais trop qu'il vaut mieux prévenir par un bon service d'entretien que de courir après les pièces de rechanges d'une faucheuse au cours de la fin de semaine.

L'industrie

Les manufacturiers et les revendeurs tirent également leur part de profit dans cette opération puisqu'ils sont assurés que leur renom ne sera pas dé-

Les consommateurs de machinerie agricole ont déjà vu mieux...

truit par certains aventuriers qui ont fait le malheur de plusieurs producteurs agricoles par leur manque de professionnalisme.

Pour l'agriculteur qui consacre environ 10 p.c. de ses investissements à l'achat de machinerie agricole, le fait de pouvoir compter sur un revendeur honnête procure aussi une bonne sécurité. C'est ainsi sans doute que les ventes de machinerie usagée ont beaucoup augmenté au cours de l'année dernière.

Compte tenu du coût croissant de la machinerie et de l'épuration du réseau de ventes, il ne fait pas de doute que le marché des machineries usagées a pris de l'ampleur.

C'est d'ailleurs une des raisons qui ont expliqué un ralentissement important de la vente de machinerie agricole, au début de 1978.

Le dernier relevé de l'Institut canadien de l'équipement agricole et industriel note en effet que les ventes de machinerie ont baissé de 5,8 p.c. durant le premier trimestre de 1978 par rapport à 1977 tandis que les ventes de pièces de rechange ont augmenté de 10 p.c.

Il est donc facile d'en conclure que les machines ont coûté plus cher d'entretien mais également que les producteurs allongent les périodes d'utili-

sation de leur équipement plutôt que de renouveler immédiatement.

Curieusement, les inventaires des manufacturiers se sont maintenus à un niveau très élevé depuis le début de 1978. En février on croyait que les agriculteurs attendraient à la dernière minute pour acheter leur nouvel équipement. Les inventaires sont demeurés élevés et c'est pourquoi Massey-Ferguson a dû licencier 1,500 travailleurs ce printemps durant quelques mois à l'instar de plusieurs manufacturiers.

Mise en marché de la pomme de terre au N.B.

Un Comité d'étude a procédé à la préparation d'un plan de mise en marché pour la pomme de terre du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Présenté pour approbation et rectification s'il y a lieu à la Commission de mise en marché des produits de la ferme du Nouveau-Brunswick, le plan sera ensuite soumis aux producteurs. On tiendra des réunions d'information pour mettre les gens au fait du contenu du plan que le Comité croit être au plus grand avantage de la région.

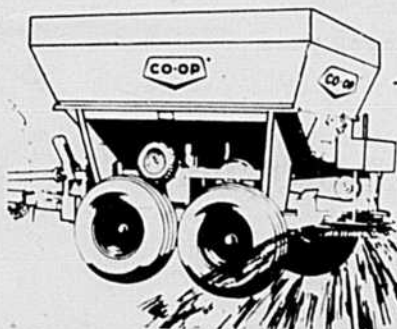
LA RÉGIE DE VOS CHAMPS SE PORTE BIEN ?

Les excellents rendements des prairies et pâturages reposent sur de nombreux facteurs dont: le bon drainage, une semence de qualité, un chaulage adéquat, une fertilisation précise et une protection efficace contre les mauvaises herbes et autres prédateurs.

C'est une question de bonne régie des cultures herbagères.

Il faut redonner au sol, par exemple, les éléments nutritifs prélevés après chaque coupe de foin après chaque période de paissance pour assurer un regain vigoureux et abondant.

À cette période de l'année, les SPÉCIALISTES CO-OP en fertilisation recommandent un MÉLANGE SUR PRESCRIPTION qui correspond précisément aux besoins des plantes et du sol.



PRAIRIES ET PÂTURAGES	MÉLANGE SUR PRESCRIPTION (rapport)	QUANTITÉ (kg/ha) N-P-K
Graminées	1-1-1 2-1-1	40-40-40 40-20-20
Légumineuses	0-1-4 0-1-2	0-20-80 0-30-60

Note: Pour les luzernières ajouter du Bore (B) au MÉLANGE SUR PRESCRIPTION.



COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

DIVISION DES MOULÉES ET FERTILISANTS
1055 ouest, rue du Marché Central, Montréal, P.Q.